

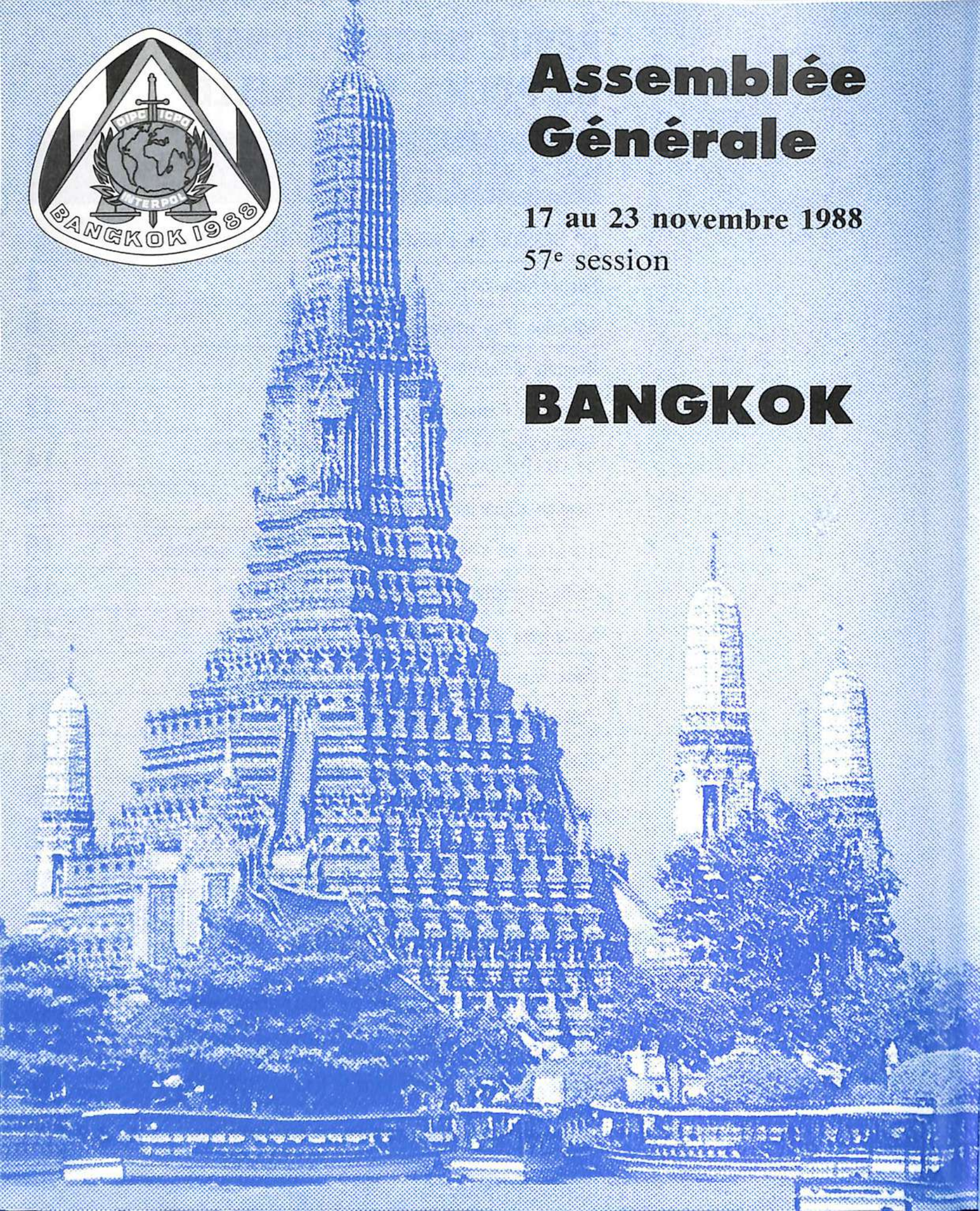


# Assemblée Générale

17 au 23 novembre 1988

57<sup>e</sup> session

## BANGKOK



## SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

**L**a 57<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol s'est tenue du 17 au 23 novembre 1988 à Bangkok (Thaïlande).

Les travaux se sont déroulés à l'hôtel Dusit Thani, sous la présidence de M. John Simpson, président de l'Organisation. Ont participé à cette session les délégués de 127 pays membres, le secrétaire général et quelques-uns de ses collaborateurs, ainsi que les représentants de 12 organismes internationaux observateurs. La séance inaugurale, qui a eu lieu au Napalai Ball-room, a été présidée par Son Excellence le général Chatichai Choonhavan, premier ministre de la Thaïlande. Le général Pow Sarasin, directeur général de la Police royale thaïlandaise s'est adressé à l'Assemblée en ces termes :

« Votre Excellence, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les invités et délégués,

« Au nom de la Police royale thaïlandaise, je tiens à exprimer ma plus profonde reconnaissance et mes plus vifs remerciements à Son Excellence le premier ministre qui nous a honorés de sa présence en présidant ce matin la cérémonie d'ouverture de la 57<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol.

« La Police royale thaïlandaise a adhéré à l'O.I.P.C.-Interpol en 1951. En 1982, nous avons eu l'honneur d'accueillir la 5<sup>e</sup> conférence régionale asiatique qui, par la grande valeur des conclusions auxquelles elle est parvenue, s'est révélée être un grand succès.

« Cette session de l'Assemblée générale est la première réunion mondiale que la Police royale thaïlandaise ait eu l'honneur d'organiser. Nous ferons de notre mieux pour qu'elle soit une réussite. Notre espoir le plus profond est que cette session de l'Assemblée générale atteigne les objectifs qu'elle s'est fixée et qu'elle soit réellement profitable à tous les participants.

« Je souhaite à tous les délégués et aux représentants des divers organismes et services internationaux une cordiale bienvenue à cette session de l'Assemblée générale et vous souhaite

à tous un agréable et excellent séjour en Thaïlande.

« Je vous remercie. »

A son tour, M. John Simpson, président de l'Organisation, a déclaré :

« C'est pour moi un grand honneur de souhaiter à tous les représentants d'Interpol, ainsi qu'aux personnalités invitées, la bienvenue à cette 57<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale. Je tiens également à remercier, au nom de tous les pays membres de notre organisation, nos hôtes de l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé dans leur beau pays. De mes précédentes visites dans cette ville envoûtante, j'ai acquis la certitude que la gentillesse et l'hospitalité du peuple thaïlandais feront de notre séjour à Bangkok un souvenir inoubliable.

« Avant que nous ne commençons nos travaux, je voudrais vous entretenir quelques instants de certaines des questions majeures auxquelles nous aurons à faire face au cours de cette Assemblée générale, et au cours de l'année prochaine. J'aimerais en outre vous tenir au courant de certains des programmes en cours depuis notre dernière réunion.

« Comme vous le savez, notre principale préoccupation depuis de nombreuses années est la modernisation de notre organisation dans son ensemble.



L'hôtel Dusit Thani, où se sont déroulés les travaux de l'Assemblée générale.

« La mise en place d'un réseau mondial de télécommunications reliant tous les pays membres d'Interpol est au cœur de ce programme, et nous ne saurions trop insister sur l'importance de cet objectif qui devient de plus en plus primordial au fil des jours. Il ne fait aucun doute que, au cours des dernières années, nous avons progressé sur la voie de la modernisation, tant dans le domaine de la gestion des données que dans celui des télécommunications.

« Le progrès le plus récent et le plus notable a été réalisé dans la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale. Je suis heureux de vous informer que, à l'heure actuelle, le fabricant du système de télécommunications des Caraïbes est en train de construire les terminaux et qu'une inspection du site de l'installation est en cours. Le cahier des charges concernant les autocommutateurs de messages de ce système a également été transmis aux soumissionnaires.

« Le système informatisé de traitement de données à Porto Rico est un corollaire de ce programme de télécommunications ; j'ai le plaisir de vous annoncer que ce projet est, lui aussi, en bonne voie. Le début des tra-



*Le général Pow Sarasin, directeur général de la Police royale thaïlandaise, prononçant le discours inaugural.*

vaux d'installation de la base de données à Porto Rico est prévu pour le début de 1989.

« Ces deux programmes de la zone des Caraïbes constituent des progrès réels sur la voie de la modernisation et donneront, je l'espère, des idées à d'autres régions.

« Je tiens plus particulièrement à encourager les pays membres du Pacifique Sud à envisager la mise en place d'un réseau semblable à celui qui est en cours d'implantation dans les Caraïbes. Les services de police de cette région en perçoivent très certainement la nécessité, et le Pacifique est une région tout aussi cruciale pour la réussite de notre organisation.

« Je souhaite également que nous puissions, au cours de cette session de l'Assemblée, enregistrer une progression vers l'un de nos objectifs : le cryptage de tous les systèmes de télécommunications d'Interpol. Et, puisqu'il s'agit aussi d'un problème de télécommunications, au niveau du fonctionnement, je voudrais inciter chacun d'entre vous à étudier la recommandation d'une réunion récente des Caraïbes demandant l'adoption d'un format pour les messages. De toute évidence, toute procédure destinée à faciliter des communications rapides et efficaces entre pays

membres mérite de notre part une étude sérieuse.

« Avant de conclure, je tiens également à insister sur deux types d'activités criminelles qui, à mon avis, seront au centre des préoccupations de cette session de l'Assemblée.

« La première de ces activités est le blanchiment de fonds. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, il est apparu clairement que ce délit est beaucoup plus répandu qu'on ne le pensait auparavant. Je crois que nous pouvons affirmer, sans trop nous tromper, que le blanchiment de fonds constitue de nos jours une agression majeure contre la santé et la stabilité économiques de nombreux pays.

« Enquêter sur ce type d'infraction représente pour la police une tâche difficile et complexe, qui exige non seulement beaucoup de travail mais aussi des trésors de patience et pour laquelle nous devons mobiliser toutes nos compétences techniques. Je pense que le blanchiment de fonds est aussi une infraction dans la répression de laquelle Interpol peut rendre des services particulièrement efficaces et doit jouer un rôle de premier plan, car la lutte contre cette forme de criminalité ne saurait être très fructueuse sans la coopération et l'interaction de tous les pays concernés.

« La deuxième activité criminelle, qui est depuis de nombreuses années l'une des préoccupations majeures de l'Organisation, est bien sûr la criminalité organisée. Je suis certain que personne ici ne contestera que la criminalité organisée est un cancer qui ronge le monde depuis déjà trop d'années. Dans le cadre des débats qui auront lieu cette semaine, je voudrais seulement attirer votre attention sur le fait qu'un colloque qui s'est tenu cette année a adopté une recommandation demandant la création d'un groupe séparé sur la criminalité organisée au sein du Secrétariat général.

« J'invite tous les participants à cette session de l'Assemblée générale à étudier très sérieusement cette proposition, car j'ai la conviction qu'Interpol pourrait apporter une contribution

importante à la lutte contre ces activités criminelles.

« La tâche qui nous attend cette semaine est difficile et vaste, mais je tiens à signaler, comme je l'ai déjà fait par le passé, qu'il existe une solution pratique à chacun de nos problèmes. Pour réussir, seules la détermination et une ferme résolution sont nécessaires.

« Et puisque c'est la dernière fois que j'ai le privilège de présider cette auguste assemblée, je tiens à présenter à chacun d'entre vous mes vœux de réussite dans les travaux que vous entreprendrez cette semaine. J'espère que l'Histoire retiendra cette 57<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale comme la réunion la plus positive et la plus productive que nous ayons jamais eue.

« Je vous remercie. »



*M. John Simpson, président de l'O.I.P.C.-Interpol, lors de son allocution.*

Enfin, Son Excellence le général Chatichai Choonhavan, premier ministre de la Thaïlande, s'est exprimé en ces termes :

« Vos Excellences, Mesdames et Messieurs les invités et délégués.

« C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir de présider ce matin la cérémonie d'ouverture de la 57<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol. Au nom du gouvernement royal de Thaïlande, j'adresse aux délégués des pays membres et aux représentants des divers organismes et services internationaux participant à cette conférence mes



*Le général Chatichai Choonhavan, premier ministre de Thaïlande, à la tribune.*

souhaits de bienvenue en Thaïlande les plus chaleureux.

« Chacun sait que la criminalité est l'un des problèmes constituant la menace la plus importante pour la sûreté publique et la paix de la nation. Chaque pays fait tous ses efforts pour lutter contre les problèmes de criminalité, notamment en développant la coopération internationale pour favoriser une prévention et une répression plus efficaces.

« Outre la lutte qu'ils mènent contre la criminalité à l'intérieur de leurs frontières, la plupart des pays ont aussi à combattre des activités criminelles internationales. Les malfaiteurs peuvent s'enfuir d'un pays pour se réfugier dans un autre ou peut-être pour y commettre d'autres infractions avant de rentrer se cacher dans leur propre pays. Les autorités concernées se heurtent donc à des obstacles en ce qui concerne l'arrestation des malfaiteurs, puisqu'elles n'ont pas le droit ou l'autorité d'agir au-delà des frontières nationales. On constate en outre que les progrès en matière de communications, de transports et de technologie en général suscitent l'expansion de la criminalité internationale à un point tel qu'un pays seul est dans l'incapacité de résoudre ses problèmes de façon autonome et efficace. C'est pourquoi l'entraide et la coopération en matière d'échange de renseignements sont nécessaires dans toute ten-

tative de lutte contre la criminalité internationale. La création de l'O.I.P.C.-Interpol est un atout considérable pour l'instauration d'une compréhension, d'une entraide et d'une coopération accrues servant l'accomplissement des tâches de la police dans le monde entier.

« La Police royale thaïlandaise est affiliée à l'O.I.P.C.-Interpol depuis 38 ans, et la police en Thaïlande en a bénéficié dans la lutte contre la criminalité économique et la répression du trafic des stupéfiants, grâce à la coopération établie avec le Secrétariat général et plus particulièrement avec divers pays membres. La Thaïlande considère comme un privilège d'avoir pu accueillir la Conférence régionale asiatique de l'O.I.P.C.-Interpol en 1982.

« Face aux proportions mondiales qu'a prises aujourd'hui le terrorisme international, la Thaïlande n'hésite jamais à coopérer pleinement avec les autres pays membres pour que diminuent les actes de cette nature.

« Au nom du gouvernement royal thaïlandais, je félicite très respectueusement le président de l'O.I.P.C.-Interpol, les vice-présidents, les membres du Comité exécutif et le secrétaire

général, ainsi que tous ceux qui ont contribué aux travaux de cette organisation. Nous sommes très heureux de vous accueillir ici à Bangkok où la Thaïlande présente le directeur général de sa police, ancien vice-président d'Interpol, le général Pow Sarasin, comme candidat à la présidence. C'est encore une fois avec un très grand plaisir que je souhaite la bienvenue et un agréable séjour en Thaïlande à tous les participants à cette réunion.

« Je souhaite que la présente Assemblée générale se déroule avec succès et accomplisse les tâches qu'elle s'est fixées, et j'apprécie l'honneur qui m'est fait de pouvoir déclarer officiellement ouverte la cinquante-septième session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol.

« Je vous remercie. »

*Les personnalités à la sortie du Napa-lai Ballroom. On reconnaît de gauche à droite : M. Simpson, président de l'Organisation ; M. Kendall, secrétaire général ; le général Chatichai Choonhavan, premier ministre de Thaïlande ; le général Pow Sarasin, directeur général de la Police royale thaïlandaise ; derrière lui M. Zhu En Tao, vice-président de l'Organisation ; et enfin, M. Babovic, vice-président.*



## ADHESION D'UN NOUVEAU PAYS

**C**ette année, la République démocratique de Sao Tomé et Príncipe, archipel situé dans le golfe de Guinée, près des côtes occidentales de l'Afrique, était le seul Etat ayant demandé à adhérer à l'O.I.P.C.-Interpol. L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur cette candidature, se déclare favorable.

Le délégué de Sao Tomé et Príncipe remercie les délégations de leur vote en leur assurant que son pays coopérera de son mieux dans la lutte contre la criminalité internationale.

L'O.I.P.C.-Interpol compte désormais 147 membres.

*La délégation de Sao Tomé et Príncipe*



## RAPPORT D'ACTIVITE

**L**e secrétaire général souligne que, contrairement aux années passées, le rapport d'activité coïncide avec l'exercice comptable et peut être ainsi soumis à l'approbation de l'Assemblée en même temps que le rapport financier. Au nombre des actions entreprises par le Secrétariat général au cours de l'exercice écoulé, l'une des grandes innovations a été la création de la nouvelle Division des supports techniques qui regroupe les télécommunications, l'informatique et une partie des archives. La création de cette division impose de revoir les tâches dévolues à la Division de police. Une étude est en cours, à partir de laquelle des recommandations seront soumises à l'Assemblée, lors de la prochaine session.

Le secrétaire général commente le rapport d'activité de l'O.I.P.C.-Interpol pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1987.

### **Marche générale de l'Organisation**

Une étude de réorganisation du cabinet du secrétaire général, qui prévoit notamment un accroissement de son effectif, a été entreprise afin de pouvoir élargir ses fonctions. Au sein de ce cabinet, le service des relations publiques, créé au début de l'année 1987 pour promouvoir l'image de l'Organisation, a organisé au Secrétariat général 56 visites de journalistes, 13 visites d'associations et d'institutions diverses, 5 visites officielles et 11 visites de particuliers. Outre la création de la Division des supports techniques, la Division administrative a été elle aussi profondément remaniée en fonction de l'organisation future des services dans le nouveau siège, à Lyon.

Le Secrétariat européen, mis en place en 1986 à la suite d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale à Washington en octobre 1985, a participé depuis à de nombreuses réu-

nions et, en particulier, à la Conférence régionale européenne de Wiesbaden (R.F.A.). Il a assisté, après les avoir lui-même préparées, à trois réunions du Comité technique sur la coopération en Europe, et a organisé une conférence sur les systèmes automatisés d'identification des empreintes digitales en Europe. L'instauration d'un réseau d'officiers de liaison devrait lui permettre d'accroître son efficacité dans la coopération quotidienne entre les pays européens.

L'opération « Nouveau bâtiment » (construction et transfert du siège à Lyon) s'effectue conformément à l'échéancier prévu et sans problème majeur au plan technique.

Le Comité exécutif s'est réuni à trois reprises en 1987 : en février, à la mi-juillet, et une dernière fois, en novembre, juste avant la session de l'Assemblée générale, à Nice.

Trois conférences se sont tenues au cours de l'année de référence : la Conférence régionale américaine à Panama, en avril ; la Conférence

régionale européenne à Wiesbaden (R.F.A.), en avril ; et la Conférence régionale asiatique à Tokyo (Japon), en juillet.

La 7<sup>e</sup> Conférence internationale sur le faux monnayage a réuni, à Lyon (France), en juin 1987, 450 participants représentant 75 Etats et 43 observateurs (organisations internationales et entreprises privées).

### **Entraide technique**

Le cycle de formation des fonctionnaires de B.C.N. (en langue anglaise et arabe) s'est déroulé en octobre et a accueilli 50 participants venus de 35 pays.

### **Activités criminelles internationales**

La lutte contre la criminalité internationale est toujours la raison d'être de l'Organisation et constitue la préoccupation majeure des Bureaux centraux nationaux.

Au Secrétariat général, c'est la Division de police qui coordonne la coopération en matière de lutte contre la criminalité internationale. Elle comporte trois sous-divisions chargées respectivement de la criminalité générale, y compris le terrorisme international, de la criminalité économique et financière, et de la criminalité liée aux drogues. Un groupe est désormais rattaché au chef de division : le groupe « Criminalité organisée - FOPAC », qui est chargé d'étudier la participation des organisations criminelles aux divers types de criminalité. Ce groupe, conformément aux recommandations du bureau « Organisation et développement », deviendra un service d'étude de la criminalité.

La Sous-division de la criminalité générale (activités contre les biens et les personnes, terrorisme international) a participé à des conférences et à des réunions organisées par d'autres organisations internationales. Elle a, elle-même, organisé six réunions de travail.

Les nouveaux formulaires adoptés par l'Assemblée générale en 1986, à Belgrade, relatifs aux notices internationales, ont été communiqués aux B.C.N. Ils sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1987.

Le groupe C est spécialisé dans les délits contre les biens : vols d'objets d'art et de biens culturels, trafic et vol de véhicules à moteur, trafic, vol et détention illicite d'armes à feu et d'explosifs ; vol en général et délits connexes. Une autre activité moins importante du groupe concerne le trafic des espèces en voie de disparition, en liaison, occasionnellement, avec la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction).

Le Comité pour l'étude des applications de l'informatique aux objets d'art volés a approuvé la présentation du nouveau formulaire CRIGEN/ART et du manuel d'utilisation. Ces documents ont été présentés l'an dernier à l'Assemblée générale, à Nice, qui a approuvé leur diffusion. Concernant la publication annuelle « Les 12 œuvres d'art les plus recherchées », le format et la présentation ont été modifiés : il y aura dorénavant deux éditions de six œuvres par an, avec le nouveau titre « Les œuvres d'art les plus recherchées ». Elles pourront être affichées dans les commissariats, les musées, etc. Sept circulaires et 192 notices relatives à des objets d'art

volés ont été diffusées aux pays membres en 1987.

Concernant le nouveau formulaire sur la saisie, le trafic ou la découverte d'armes ou d'explosifs, l'Assemblée générale, à Nice, a approuvé la liste de rubriques proposée par le groupe C. Les travaux se rapportant à son exploitation se poursuivent.

La publication « Immatriculation des véhicules automobiles » fait l'objet d'une mise à jour continue. A cet effet, une lettre circulaire a été diffusée en juillet 1987 pour attirer l'attention des B.C.N. sur l'importance de fournir des données à jour concernant l'immatriculation des véhicules.

Le groupe D est spécialisé dans les actes criminels de violence contre les personnes : homicides, agressions, vols avec violence, extorsion de fonds, enlèvements et prises d'otages, incendies criminels, affaires de mœurs, pornographie, prostitution et traite des êtres humains. Il est également chargé de traiter les affaires d'identification des victimes de catastrophes, de personnes disparues et de cadavres non identifiés, de piraterie maritime, d'infractions contre l'environnement, et les activités des organisations criminelles.

*Une partie de la délégation de la Thaïlande*



En 1987, le groupe D a traité 832 affaires d'homicides, agressions, violences contre les personnes, 478 vols avec violence, 169 enlèvements, prises d'otages et extorsions de fonds, 283 affaires de meurs, 11 actes d'intervention illicite contre l'aviation civile, 117 cas d'immigration illicite (au 19 avril 1987) et s'est occupé de 393 affaires de personnes disparues ou de victimes non identifiées.

En janvier 1987 s'est tenue au Secrétariat général une réunion de travail sur la piraterie maritime et les vols à main armée perpétrés contre des navires marchands. L'Assemblée générale, réunie à Nice, a approuvé la tenue d'une nouvelle réunion de travail sur ce thème.



*Le délégué de la Nouvelle-Zélande et la délégation de la Norvège*

Le Sous-comité sur l'identification des victimes de catastrophes s'est réuni deux fois au cours de l'année de référence pour étudier la modification du formulaire d'identification des victimes de catastrophes, à la lumière des expériences acquises dans les différents pays, et les possibilités d'information dans ce domaine.

En septembre 1987, le groupe D a organisé la réunion européenne sur l'exploitation de la prostitution et la pornographie. Pendant l'année, le groupe D a diffusé sept lettres circulaires aux Etats membres.

Le groupe TE est spécialisé dans les activités terroristes internationales et

accomplit sa tâche en se conformant aux directives du Guide pour la lutte contre le terrorisme international, officiellement approuvé et adopté par l'Assemblée générale, en 1986, à Belgrade. Il traite en outre les affaires relatives à la sécurité de l'aviation civile (terrorisme et détournement d'aéronefs). Il collabore avec la Sous-division des stupéfiants pour les affaires de trafic de stupéfiants pouvant présenter des liens avec l'activité des groupes terroristes. Au cours de l'année 1987, le groupe s'est fait connaître en participant à des réunions, notamment à la Conférence régionale américaine d'Interpol, à Panama, mais aussi en étant présent lors de conférences au Royaume-Uni, en France,

en Allemagne fédérale, aux Pays-Bas, en Italie et aux Etats-Unis. Il a également organisé des groupes de travail au Secrétariat général. Concernant la sûreté de l'aviation civile, il a instauré une liaison appropriée avec d'autres organisations internationales.

Le groupe TE a diffusé aux Etats membres huit lettres circulaires contenant notamment des informations sur les liens entre drogues et terrorisme.

La Sous-division de la criminalité économique et financière se compose de trois groupes.

Le groupe E s'occupe des activités frauduleuses et des infractions économiques, ce qui inclut l'utilisation frauduleuse de documents d'identité.

Le 1<sup>er</sup> Colloque européen sur les activités frauduleuses et la criminalité économique s'est tenu au Secrétariat général en mars 1987.

Conformément à une résolution adoptée par l'Assemblée générale à Belgrade en 1986, le groupe de travail pour l'amélioration de la coopération entre la police et les banques s'est réuni pour la première fois à Saint-Cloud, en mars. Le groupe E a réuni, en juin, un groupe de travail sur une affaire d'escroquerie en matière d'honoraires payables d'avance.

Malgré le nombre peu important d'affaires signalées au Secrétariat général, qui ne permet pas de tirer des conclusions spécifiques sur l'ampleur du phénomène de la criminalité économique et financière, on peut remarquer, et les différents intervenants à l'Assemblée générale de Nice l'ont confirmé, que les activités frauduleuses internationales ne cessent d'augmenter en quantité et en complexité, devenant une préoccupation croissante pour les pays membres. Vingt-trois circulaires dont 6 rapports sur des affaires d'escroquerie ont été élaborées par le groupe E en 1987. En outre, un rapport détaillé intitulé « Activités frauduleuses et criminalité économique : la situation en 1987 » a été diffusé à tous les B.C.N.

Le groupe F est chargé de la lutte contre le faux monnayage. Son laboratoire spécialisé a continué d'effectuer des expertises de billets contrefaits et de chèques.

La 10<sup>e</sup> Réunion européenne de travail sur la lutte contre le faux monnayage s'est tenue à Saint-Cloud en janvier 1987. Etaient présents 42 délégués de 19 pays, les Etats-Unis et la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest étant observateurs.

Du 22 au 26 juin s'est déroulée à Lyon (France) la 7<sup>e</sup> Conférence internationale sur le faux monnayage, organisée par le Secrétariat général avec la participation financière des banques émettrices et des participants du secteur privé. La précédente conférence avait eu lieu à Madrid (Espagne).

Le groupe « Contrefaçons et falsifications » est chargé de la publication de la revue *Contrefaçons et falsifications*, qui, au 1<sup>er</sup> janvier 1987, était distribuée à environ 15 000 exemplaires.

res. La revue, mise à jour mensuellement, est publiée en deux volumes de même format : Le volume I est consacré aux contrefaçons et falsifications de billets découvertes dans le monde. La présentation des textes et des pages photos a été modifiée. Les faux billets sont reproduits en couleur, et les défauts principaux sont agrandis. Le volume II est consacré aux billets authentiques en circulation dans le monde, et aux chèques de voyage. Environ 150 pays collaborent avec le Secrétariat général à cette publication. La lettre d'information mensuelle a été améliorée. La revue *Contrefaçons et falsifications* est éditée en cinq langues : français, anglais, espagnol, arabe et allemand.

La Sous-division des stupéfiants a pour mission de renforcer la coopération entre les services de police et de stimuler les échanges d'informations entre tous les organes nationaux et internationaux concernés par la lutte contre la production, le trafic et l'usage illicite des drogues. Forte d'une expérience importante en matière d'enquête et d'analyse, qu'elle doit à ses fonctionnaires venus de nombreux pays, la Sous-division des stupéfiants prête assistance aux pays membres dans la gestion de banques de données, la coordination administrative des enquêtes internationales, les analyses et la diffusion de renseignements tactiques, et la production et la diffusion de renseignements stratégiques.

Elle se compose du groupe « Opérations » et du groupe « Intelligence » (exploitation des renseignements).

Au 31 décembre 1987, son effectif était de 30 personnes, dont un personnel de police provenant de 19 pays.

Elle bénéficie en outre des services d'un officier de liaison à temps partiel pour les Caraïbes.

Une rotation importante du personnel et les vacances de postes qui en résultent généralement contrarient quelque peu le rendement global de la sous-division. Cependant, au cours de l'année 1987, l'activité a été extrême-

ment intense. Les officiers de liaison du groupe « Opérations » ont été saisis d'environ 53 000 demandes concernant des renseignements, des mesures à prendre ou la coordination administrative. Ce chiffre représente environ 45 % des rapports, des télégrammes et du courrier qui parviennent au Secrétariat général.

Outre la réunion européenne des chefs de services nationaux des stupéfiants en avril, la sous-division a organisé sept réunions de travail en 1987, au Secrétariat général. Les officiers de liaison ont effectué 23 missions dans 47 pays. Le personnel de la sous-division a participé à des réunions hors du Secrétariat général à 43 reprises. Indépendamment des rapports destinés à l'Assemblée générale, aux conférences régionales et à l'Organisation mondiale de la santé, la sous-division a publié 14 circulaires destinées aux pays membres, mais aussi 4 numéros du bulletin QUEST (statistiques trimestrielles) qui remplace le bulletin SAM et 52 messages hebdomadaires sur les drogues.

La liaison avec les autres organisations internationales est une des fonctions importantes de la sous-division des stupéfiants. Outre les réunions organisées par la Sous-division elle-même, il convient de citer la 2<sup>e</sup> Conférence police-douane à Bruxelles (Belgique) en mai, organisée conjointement avec le Conseil de coopération douanière ; la participation, en juin, à la Conférence mondiale sur les drogues, organisée à Vienne (Autriche) sous l'égide des Nations unies, à la 10<sup>e</sup> session extraordinaire de la Commission des stupéfiants et à la sous-commission du trafic des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche- et le Moyen-Orient. Enfin, le travail accompli par la sous-division et l'Organisation mondiale de la santé pour contrôler les drogues licites et les inscrire sur les tableaux appropriés a été particulièrement fructueux. Le déplacement récent du sécobarbital du tableau III au tableau II de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes n'aurait pu avoir lieu sans les renseignements sur l'abus et le trafic



La délégation du Qatar

de cette drogue réunis par le groupe de la sous-division chargé des substances psychotropes.

L'œuvre de formation du personnel des services de police nationaux en matière de lutte contre le trafic de drogues, entreprise en 1985, s'est poursuivie. L'officier de liaison pour le Proche- et le Moyen-Orient a participé en tant qu'instructeur au cycle de formation en matière de drogues destiné aux fonctionnaires de police des pays du Golfe, en janvier 1987, à Islamabad (Pakistan).

Pour l'Afrique, avec l'aide financière du Fonds des Nations unies pour la lutte contre l'abus des drogues, la sous-division a pu organiser des cycles de formation à Abidjan (Côte d'Ivoire) et à Nairobi (Kenya) sur le détournement des drogues licites. Ce programme complétait le cycle de formation de 1986 au Kenya.



Le groupe « Criminalité organisée - FOPAC » (Fonds provenant d'activités criminelles) a été détaché de la Sous-division « Criminalité économique et financière » en mars 1987. Il est dorénavant chargé d'étudier les conséquences des activités des organisations criminelles dans divers secteurs de la criminalité. Ce groupe est appelé à devenir le service d'étude de la criminalité, structure qui sera chargée de



communiquer au chef de la Division de police les caractéristiques et l'évolution de la criminalité, constatées ou prévues, afin que ce dernier puisse définir la politique et les objectifs de la Division de police. Ses principales tâches sont les suivantes : analyse et coordination des renseignements ; organisation de réunions de travail sur les enquêtes en rapport avec les activités du groupe ; coopération avec les organisations internationales ; élaboration d'une législation type ; mise à jour de l'Encyclopédie des avoirs financiers ; diffusion de documentation ; mise en place de programmes de formation. En 1987, le personnel de ce groupe a assisté à diverses réunions de



*Un délégué de Papouasie-Nouvelle-Guinée*

travail au Secrétariat général, et organisé ou animé le cycle de formation aux techniques d'enquête sur les détournements, à Abidjan, le cycle de formation des fonctionnaires de B.C.N., à Saint-Cloud, et la 6<sup>e</sup> réunion du groupe de travail FOPAC, à Panama.

### **Etudes, documentation générale, colloques, R.I.P.C.**

Les activités de la Division « Etudes - Documentation générale - R.I.P.C. » du Secrétariat général sont les suivantes : rédaction de rapports, de documents, d'études juridiques, relatifs à des questions concernant la

police et les activités d'Interpol ; organisation de réunions, ainsi que représentation de l'O.I.P.C.-Interpol lors de réunions tenues par d'autres institutions ; participation, par consultation et rédaction, aux travaux menés dans d'autres secteurs du Secrétariat général ; gestion et exploitation de la documentation générale (bibliothèque), et traitement des demande de documentation ; édition de la *Revue internationale de police criminelle* et diffusion de cette publication.

Le secrétariat de la Commission de contrôle interne des fichiers a été assuré.

En outre, le chef de division agit comme conseiller juridique de l'Organisation.

Les travaux de nature juridique ont porté plus particulièrement sur l'élaboration et les problèmes d'application de règlements internes : statut du personnel, règlement du personnel, règlement sur la destruction des informations de police, critères minimaux pour la diffusion d'avis internationaux d'information préventive ; l'élaboration ou la vérification de contrats et de cahiers des charges, notamment pour la construction du nouveau siège à Lyon ; la négociation d'un accord de siège pour le futur bureau de l'Organisation à Buenos Aires.

Le service de documentation générale a continué d'organiser, d'exploiter et d'augmenter la documentation susceptible de répondre aux besoins d'information des membres, des services du Secrétariat général et d'autres demandeurs (par exemple, des chercheurs), dans les domaines qui intéressent la police. Il a acquis 410 livres, brochures et autres pièces de documentation ; en outre, il est abonné à 173 revues provenant de 25 pays.

Le service a répondu à 307 demandes de documentation émanant de demandeurs extérieurs (services de police ou chercheurs de 73 pays), ainsi qu'à une centaine de demandes de documentation de services du Secrétariat général. Douze numéros du Bulle-

tin mensuel bibliographique comportant notamment 62 comptes rendus de livres ont été édités. Un bulletin spécial Interpol a été publié. Deux bulletins d'information comportant 177 références bibliographiques relatives aux sujets « enquête de police » et « informateurs et agents d'infiltration » ont été diffusés.

La *Revue internationale de police criminelle*, à la suite de la réforme adoptée par le Comité exécutif en juin 1986, paraît selon une nouvelle formule depuis son premier numéro de 1987. Elle ne publie pratiquement que des textes inédits. Six articles publiés au cours de l'année ont fait l'objet de plusieurs demandes de reproduction dans diverses revues de police nationales.

Les éditions française et anglaise continuent d'être réalisées au Secrétariat général, et celle en langue espagnole à Madrid avec le concours de la police espagnole. La confection de l'édition arabe se poursuit avec l'assistance du B.C.N. Tunis, et des efforts sont entrepris en vue de réduire le retard dans la parution de cette version linguistique. A noter que le numéro de janvier-février 1987, entièrement consacré aux drogues, a été diffusé également en langue arabe.

### **Supports techniques**

Une nouvelle division — « Supports techniques » — a été créée le 9 mars 1987, dans le cadre de la réor-

#### *Le délégué de la Tunisie*



ganisation du Secrétariat général. Elle comprend :

- La Sous-division des télécommunications.

Précédemment rattachée à la Division administrative et réorganisée à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1987, elle se présente en deux parties distinctes : la partie « Exploitation » est chargée d'assurer les communications quotidiennes de l'Organisation ; elle gère le réseau et exploite les moyens de communication, et en particulier l'autocommutateur de messages A.M.S.S. opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1987, système qui va permettre d'améliorer considérablement les temps de traitement et de communication des messages. Le trafic A.M.S.S. est progressivement passé de 0 à 3 000 messages par jour. Huit nouveaux émetteurs HF de 1 kW ont été mis en service en avril 1987 en remplacement d'équipements obsolètes. Ils permettent d'assurer l'exploitation des liaisons radio automatiques ARQ avec le réseau Europe-Méditerranée dans de bonnes conditions. Deux nouveaux équipements, à savoir de phototélégraphie et de télécopie, ont également été mis en service. La partie « Etudes » est chargée, en relation avec le Comité permanent sur la technologie de l'information (C.P.T.I.), de l'étude et de la conduite des projets qui permettront à l'Organisation de se doter de moyens de communication compatibles avec ses besoins. A noter qu'un ingénieur des télécommunications a été recruté en tant que conseiller technique depuis le 1<sup>er</sup> juin 1987.

- La Sous-division « Criminal Intelligence - Affaires criminelles ». Détachée de la Division de police en mars 1987 et alors dénommée Sous-division des archives et de la documentation criminelle, elle a été rattachée à la nouvelle Division des supports techniques. Elle comprend notamment :

- La section des recherches et l'équipe d'épuration des dossiers. Depuis février 1987, date de lancement du nouveau système d'infor-



matisation des données, il n'est plus créé de fiches individuelles ou de spécialités. Les informations reçues, après avoir été analysées, sont immédiatement informatisées. Les fiches de dossiers non encore informatisées sont conservées jusqu'à l'informatisation complète de la documentation criminelle. En conséquence, les chercheurs de ce service sont tenus actuellement d'effectuer une double recherche : manuelle et informatique.

- La section de saisie des données et des notices internationales est chargée de mettre en mémoire les données nominatives et des affaires, d'effectuer les modifications et les annulations, d'établir les notices internationales des personnes recherchées, les notices préventives sur les malfaiteurs ayant des antécédents judiciaires dans plusieurs pays, les notices de recherche dans l'intérêt des familles, les notices d'identification des personnes, et de contrôler en fait les autres diffusions (notices sur les objets d'art volés, etc.). Une nouvelle notice « jaune » exclusivement réservée aux personnes disparues a été créée, et une deuxième édition du document « Recherché par Interpol » a été publiée. En 1987, le groupe de saisie des données a créé 34 355 dossiers individuels, 10 304 dossiers d'affaires, 7 591 dossiers de saisies de drogue et 3 377 dossiers de fausse monnaie.

- La section de dactyloscopie et d'identification a créé 8 602 nouvelles fiches dactyloscopiques en 1987, qui ont été comparées au

*Un délégué de l'Autriche. Au deuxième plan, une partie de la délégation chinoise*

155 237 fiches pré-existantes. S'agissant des empreintes digitales, seuls des dactylogrammes de qualité envoyés au Secrétariat général peuvent être exploités. Depuis l'entrée en vigueur du règlement sur la destruction des informations de police enregistrées par le Secrétariat général, 84 000 fiches dactyloscopiques ont été détruites.

- La section informatique. Un nouveau système d'informations criminelles, « Criminal Information System » (C.I.S.), a été mis en place en février 1987. Il a pour objectif d'améliorer les délais de réponse aux B.C.N., de doter la Division de police d'un accès immédiat à des fichiers informatisés, et de lui donner la possibilité de travailler sur des renseignements de qualité, dans ses propres locaux et sans les problèmes que posent les fichiers manuels. Il permet la mémorisation et la liaison de dossiers concernant les individus, les affaires, les saisies de drogue et de fausse monnaie, et les vols. Ce service assure la maintenance des différents micro-ordinateurs et imprimantes dédiées qui sont implantés dans les différents services du Secrétariat général.

Depuis le mois de septembre 1987, dans la perspective du transfert du Secrétariat général à Lyon, des études sont en cours en vue d'installer un système de messagerie électronique et de bureautique,

ainsi qu'un système d'archivage électronique. La possibilité de remplacer l'ordinateur actuel est également à l'étude.

## Moyens d'action

Ces moyens sont regroupés au sein de la Division administrative, qui a été profondément remaniée en fonction de la future organisation dans le nouveau siège, à Lyon.

### Bureau « Réunions et missions »

En 1987, outre les réunions, groupes de travail et colloques au Secrétariat général, l'activité de ce service a été marquée par l'organisation de la 7<sup>e</sup> Conférence internationale sur le faux monnayage et de la 56<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, à Nice.

### Affaires générales et sociales

Cette sous-division est chargée de la gestion mobilière et immobilière, laquelle, outre la maintenance technique et administrative du bâtiment de Saint-Cloud, couvre tous les achats, à l'exception du matériel sophistiqué nécessitant d'importants investissements et l'achat de documentation. Pour ce qui est de l'administration du personnel, un certain nombre d'initiatives ont été prises : l'élaboration du statut et du règlement du personnel en collaboration avec la Division des études, la renégociation du régime de prévoyance, des études sur le transfert social, etc.

### Production de documents

Une sous-division regroupe l'ensemble des services chargés de dactylographier, de traduire, d'imprim



*Un délégué du Venezuela*

mer et d'expédier tous les documents rédigés au Secrétariat général. Pour l'année de référence, 17 510 pages ont été traduites et 23 759 dactylographiées, 21 tonnes de papier ont été imprimées et 3 millions de photocopies réalisées ; 2 300 photos ont été développées et 460 séries d'empreintes ont été traitées.

### Sécurité

Cette unité créée le 23 février 1987 assume la responsabilité de la sécurité générale du siège, du personnel, des visiteurs et des réunions. Lui est rattachée la gestion du parc automobile. Elle a participé aux études qui doivent permettre la mise en place dans le nouveau siège d'un système de sécurité fiable et cohérent.

### Finances et comptabilité

La création de cette sous-division date de 1984. Afin de répondre aux exigences budgétaires par programme et d'améliorer le système de contrôle et d'information qui en découle, un ordinateur a été installé en 1985.

Depuis 1986, un relevé mensuel permet d'informer les chefs de programme de l'état de leurs dépenses par rapport au budget. Le service de la paie a été transféré au service du personnel.

### Contrôle interne des fichiers

La Commission de contrôle interne des fichiers de l'O.I.P.C.-Interpol, instaurée conformément au règlement relatif à la coopération policière internationale et au contrôle interne des fichiers de l'O.I.P.C., a présenté au Comité exécutif son rapport d'activité pour l'année 1987, au cours de laquelle elle a tenu trois réunions. Elle a suggéré l'élaboration de critères plus précis pour la diffusion de certaines notices.

La commission a constaté que son activité est peu connue au plan international de même que l'existence du droit d'accès indirect aux fichiers par son intermédiaire.

### Le personnel

Au 31 décembre 1987, le chiffre total des effectifs du Secrétariat général était de 251 personnes, réparties comme suit : 161 agents sous contrat, 62 fonctionnaires mis à disposition, 28 fonctionnaires détachés.

Le personnel du Secrétariat général est originaire des 36 pays suivants : Algérie, Allemagne fédérale, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grèce, Irak, Irlande, Italie, Japon, Kampuchéa démocratique, Liban, Mexique, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Syrie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay et Yougoslavie.

## QUESTIONS FINANCIERES

**L**e représentant du Secrétariat général commente le rapport financier qui reflète la situation du Secrétariat général au 31 décembre 1987. Ce rapport comprend le bilan, le compte de

résultat et le compte d'exécution du budget. Au titre du bilan, le résultat net de l'exercice, après amortissement, constitution des provisions et mise à niveau statutaire des fonds de roule-

ment et de réserve, fait apparaître un excédent.

S'agissant du compte de résultat, on constate, en ce qui concerne les produits, que les recettes issues des contri-

butions appelées se sont accrues en raison de l'augmentation de la valeur de l'unité budgétaire. Quant aux charges, on note un accroissement par rapport à l'exercice précédent, provenant essentiellement du coût de remise en état de l'immeuble de Saint-Cloud après l'attentat. Enfin, l'examen du compte d'exécution du budget qui analyse les recettes et les dépenses budgétaires permet de constater que les recettes, hors contributions statutaires appelées, sont en augmentation par rapport au budget initial. A noter qu'au niveau des dépenses, les frais de personnel sont de 3 % inférieurs à ceux de 1986. L'essentiel des économies réalisées provient des variations des cours du change.

La Cour des comptes française étant le vérificateur extérieur choisi à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale, à Washington, en 1985, du nouveau règlement financier (en remplacement des commissaires aux comptes qui étaient jusque-là nommés chaque année par l'Assemblée générale), le rapporteur de la Cour des comptes présente à l'Assemblée générale le rapport de la Cour sur la gestion administrative et financière de l'Organisation pour l'exercice 1987.

A la suite des observations de la Cour et conformément à une résolution adoptée lors de la 56<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale à Nice, en 1987, les procédures administratives et comptables destinées à assurer un contrôle interne de la gestion financière ont été définies et approuvées par le Comité exécutif en avril 1988.

Cette nouvelle procédure est entrée en vigueur le 2 mai 1988. Les vérificateurs, qui ont participé à l'élaboration de ce texte, sont néanmoins conscients qu'en raison des difficultés que soulève toute opération de contrôle interne, il conviendra de procéder à terme aux ajustements qui se révéleront nécessaires à la suite de sa mise en œuvre. Il reste que ce texte répond à la nécessité pour l'Organisation de se doter d'un outil de contrôle de gestion qui s'avérerait indispensable pour fixer le rôle et la responsabilité de chacun

dans la gestion quotidienne du Secrétariat général.

Concernant le nouveau siège, les vérificateurs ont constaté que, fin avril 1988, les délais de construction étaient scrupuleusement respectés.

S'agissant de l'exécution du budget 1987, les rapporteurs estiment que les comptes présentés sont « sincères » et « réguliers » et peuvent donc être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Quant au problème des arriérés des contributions des Etats membres, qui concernent 84 pays, et représentent plus de 40 % des contributions appelées au titre de l'année 1987, et en raison du caractère préoccupant de cet état de fait, la Cour préconise de tenter d'établir pour chaque Etat membre

rie, et plus généralement de peser, à terme, sur les capacités de fonctionnement du Secrétariat général. Cette situation alarmante justifie de fixer le montant de l'unité budgétaire à un niveau supérieur.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le bilan et les comptes de l'exercice 1987.

M. Van Hove, conseiller de l'Organisation, présente, pour la deuxième année consécutive, un rapport sur l'état des arriérés des contributions. Il demande avec insistance aux délégués des pays concernés d'entreprendre les démarches qui s'imposent auprès de leurs autorités nationales. Si le montant de l'unité budgétaire augmente régulièrement depuis quelques années, il n'en a pas toujours été ainsi. Entre



*Un délégué du Lesotho. Au deuxième plan, deux délégués de la Libye.*

débiteur et les raisons de non paiement, de relever les procédures qui conduisent, dans chaque pays, à l'autorisation de paiement, de même que l'identité précise des services payeurs. Une meilleure connaissance des responsables effectifs serait de nature à améliorer le recouvrement des sommes en cause.

En conclusion, les vérificateurs tiennent à relever que deux problèmes majeurs se posent à court terme au Secrétariat général : l'achèvement de la construction du nouveau siège et le transfert selon un calendrier évitant toute rupture de fonctionnement ; la dégradation du recouvrement des contributions, qui risque de créer rapidement de fortes tensions sur la trésore-

1980 et 1986, ce montant est resté stable, et, certaines années, il a même été possible de procéder à des remboursements. Très peu d'organisations internationales peuvent se flatter d'un tel résultat. Les résultats de la collaboration internationale de police, grâce en particulier au rôle majeur joué par le Secrétariat général, justifient largement l'appui financier qui doit permettre à l'Organisation d'améliorer sans cesse son rôle d'organe moteur dans la lutte contre le crime.

Il déclare en outre que, chargé par le Comité exécutif d'étudier d'éventuels déséquilibres dans l'échelle des contributions, il a transmis au secrétaire général les résultats d'une analyse préliminaire qui devrait être affinée. Des propositions concrètes seront vraisemblablement soumises à la pro-

chaîne session de l'Assemblée générale.

Le représentant du Secrétariat général présente le projet de budget 1989, qui s'inscrit dans la continuité des actions menées par le Secrétariat général depuis 4 ans et qui débouche sur la mise en place effective des réalisations votées lors des précédentes sessions de l'Assemblée. Les modifications apportées aux méthodes de travail amènent le Secrétariat général à organiser ses services en fonction des objectifs retenus et à améliorer la qualité du personnel dont il a la responsabilité. Le Secrétariat général est aujourd'hui parfaitement conscient de l'effort que doivent fournir les pays membres pour faire face aux objectifs fixés ; il est également conscient de ses devoirs envers ses pays membres et persuadé que l'adéquation sera complète entre les objectifs retenus et les moyens mis à sa disposition pour les atteindre.

Le président John R. Simpson prend alors la parole pour déclarer notamment : « Nous ne pouvons

espérer achever notre modernisation, nous ne pouvons espérer atteindre notre objectif sans l'appui et le soutien financier de chacun des pays membres ici représentés. Et c'est bien à cet égard que la contribution de chacun d'entre vous, pris individuellement, est importante. »

L'Assemblée générale adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 57<sup>e</sup> session à Bangkok, du 17 au 23 novembre 1988,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du projet de budget 1989 (rapport n° 3), élaboré par le secrétaire général et approuvé par le Comité exécutif,

COMPTE TENU de l'évolution du budget 1988, et des prévisions établies pour 1989,

CONSTATANT que le projet de budget 1989 comporte un montant destiné au remboursement d'un emprunt destiné au financement de la construction du nouveau siège à Lyon

conformément à la résolution n° AGN/55/RES/11,

INFORMEE de la constitution d'une provision de 770 000 Fs destinée à couvrir le risque des contributions en retard non récupérables,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du fait que le projet de budget 1989 comporte des dépenses nouvelles destinées à alimenter le fonds d'action sociale et à mettre en œuvre une politique de formation du personnel du Secrétariat général,

APPROUVE le projet de budget 1989 dans les termes du document ci-dessus visé,

DECIDE que les sommes inscrites au projet de budget 1989 soient transférées au fonds d'investissement et utilisées conformément à leur objet figurant dans le rapport n° 3 intitulé « Projet de budget 1989 », page N° 23,

DECIDE que l'unité budgétaire est fixée à 16 800 Fs pour l'exercice 1989.

## MODIFICATION DE L'ARTICLE 52 DU REGLEMENT GENERAL DE L'O.I.P.C.-INTERPOL

Le Comité exécutif, au cours de ses 87<sup>e</sup> et 88<sup>e</sup> sessions, avait examiné les problèmes soulevés par le fait que

### Deux délégués des Pays-Bas



les délégués des Etats membres en retard de paiement de leurs contributions financières sont néanmoins éligibles au Comité exécutif. Les membres du Comité exécutif ont été amenés, ces derniers temps, à intervenir dans leur

région géographique auprès de certains membres de l'Organisation en vue d'obtenir le paiement des contributions en retard. Ils sont, en outre, appelés à voter sur l'application de l'article 52 du règlement général qui prévoit, dans sa version actuelle, la suspension du droit de vote aux sessions de l'Assemblée générale et aux autres réunions de l'Organisation pour les Etats membres en retard de paiement de cotisations, pour une période de trois ans.

Les membres du Comité exécutif participant à des décisions importantes en matière financière, et l'exercice de telles fonctions nécessitant que le Comité soit composé de délégués d'Etats membres dont la situation en matière de contributions soit sans



*Le délégué du Burkina Faso*

reproche, il est donc proposé au vote de l'Assemblée générale d'ajouter une disposition à l'actuel article 52 du règlement général de l'Organisation.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 57<sup>e</sup> session à Bangkok (Thaïlande), du 17 au 23 novembre 1988,

VU le rapport n° 6, présenté par le Comité exécutif et le secrétaire général et intitulé « Modification de l'article 52 du règlement général »,

AYANT PRIS CONNAISSANCE de l'avis du Comité ad hoc réuni en application de l'article 56 du règlement général,

DECIDE d'ajouter un nouvel alinéa in fine de l'article 52 du règlement général, libellé ainsi :

« Tant qu'un membre de l'Organisation n'a pas acquitté la totalité de ses contributions financières pour les exercices financiers antérieurs à l'exercice au cours duquel une élection au Comité exécutif a lieu, les délégués de ce membre ne sont pas éligibles à la fonction de président, de vice-président ou de délégué auprès du Comité exécutif. »

## **REGIME AUTONOME DE PREVOYANCE**

**D**e nombreuses organisations internationales ont instauré en faveur de leurs agents des systèmes internes de protection sociale qui se caractérisent par leur diversité.

Les agents de l'O.I.P.C.-Interpol affectés en France et dont le traitement est payé par l'Organisation, ainsi que cette dernière en tant que leur employeur, sont actuellement soumis à la législation française de sécurité sociale.

Lesdits agents bénéficient des prestations servies par le régime obligatoire de sécurité sociale française. L'Organisation les fait bénéficier en

outre de prestations complémentaires au moyen d'un contrat d'assurance.

Le Secrétariat général a examiné l'intérêt qu'il pourrait y avoir à obtenir, pour certains des risques couverts, l'exemption de l'Organisation et de ses agents de l'application de la législation française de sécurité sociale. En effet, une étude effectuée à cet égard avec le concours des assureurs de l'Organisation laisse penser que l'Organisation pourrait, de cette manière, réaliser des économies non négligeables sans pour autant diminuer le niveau de protection sociale dont jouissent ses agents actuellement.

Le Comité exécutif, informé de ces perspectives, a autorisé des pourparlers avec l'Administration française, qui ont abouti à la rédaction d'un projet d'accord qui lui a été soumis lors de sa 88<sup>e</sup> session. Il a décidé d'autoriser la signature de l'accord par le secrétaire général sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale et de soumettre l'accord à l'approbation de celle-ci.

L'entrée en vigueur de l'accord dépendra en outre de sa ratification sur autorisation législative en France.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte à l'unanimité le projet de résolution qui lui est soumis.

## **TRANSFERT DU SIEGE - CONSTRUCTION (ETAT DE LA QUESTION)**

**L**e secrétaire général indique que la construction du nouveau siège se déroule, matériellement et financièrement, conformément aux prévisions. Grâce à la compétence des entreprises choisies et aux conditions météorologiques favorables, le planning des opérations de construction s'effectue conformément aux objectifs. Le bâtiment

doit être livré à la fin du mois de février 1989, prêt à recevoir le matériel technique. De nombreux contacts et de nombreuses mises au point ont eu lieu au Secrétariat général permettant de tenir compte, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des besoins exprimés par les différents responsables afin de mettre à la disposition des services les installations et les aména-

gements offrant les meilleures conditions de travail possibles. Parallèlement à l'opération de construction proprement dite, des cellules de travail ont été formées en vue de la résolution des problèmes liés au transfert du siège à Lyon, au nombre desquels : le déménagement des équipements récupérables ; l'acquisition des nouveaux équipements nécessaires ; le transfert

du personnel du Secrétariat général, dont 80 % devrait suivre l'Organisation à Lyon ; la libération des locaux occupés actuellement, en conformité avec le contrat de vente de l'immeuble de Saint-Cloud.

Un inventaire des équipements transférables a été fait ; il permet d'établir une évaluation des volumes à transporter, un cahier des charges et un appel d'offres pour les transporteurs spécialisés. Un inventaire des besoins en équipements a également été préparé et a fait l'objet d'une estimation chiffrée. Un calendrier du transfert a été mis au point, qui prévoit que l'ensemble du personnel prendra ses fonctions dans le nouveau bâtiment, au plus tard le 30 juin 1989.

La Division de police aura été transférée au cours du mois de mai. Les

services assurés par le siège ne devraient souffrir d'aucune discontinuité.

L'évaluation des besoins en matière de sécurité établie au cours du premier semestre 1986 ne prenait pas en compte l'intégralité des risques encourus par le siège de l'Organisation ainsi que les enseignements de l'enquête consécutive à l'attentat dont les locaux du Secrétariat général ont été la cible. Il est apparu que les mesures de sécurité, pour être aussi efficaces que possible, devaient être attentivement réexaminées en tenant compte également des équipements informatiques et de télécommunications dont le siège sera doté. C'est pourquoi le cahier des charges a dû incorporer plusieurs paramètres supplémentaires dont un système de gestion informatisé polyvalent permettant le contrôle d'accès, de

circulation, de présence et de prestations de services.

Le secrétaire général remercie la Police française, qui assure la protection du bâtiment de Saint-Cloud en permanence avec des fonctionnaires en uniforme, et qui accorde la même protection aux installations de Lyon. Cette protection permet au Secrétariat général, notamment, de bénéficier de conditions relativement avantageuses de la part des compagnies d'assurances.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte, sans opposition deux résolutions par lesquelles elle « approuve le projet d'équipement du nouveau siège » et « donne l'autorisation de faire procéder aux travaux de sécurité conformément aux indications fournies par le secrétaire général ».

## TRAFIC INTERNATIONAL DES DROGUES



Deux délégués de la Malaisie

La commission est présidée par M. Chavalit Yodmani (Thaïlande). Le représentant du Secrétariat général expose le contenu des rapports sur la situation en 1987.

### Opium et ses dérivés

La production d'opium dans les deux principales régions productrices,

l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Sud-Ouest, a augmenté en dépit d'une intensification des mesures de lutte, des programmes de destruction des cultures illicites et des efforts en matière de cultures de substitution. Le Bureau central national de Thaïlande a signalé que la production d'opium dans la région du Triangle d'or (Birmanie Laos et Thaïlande) a été de 1 000 à 1 300 tonnes, la Birmanie étant toujours le principal pays producteur. Les principales zones de culture en Thaïlande se trouvent dans les provinces du

nord du pays, les plus importantes étant Chiang Mai et Chiang Rai. Les autorités de ce pays ont signalé la destruction, entre 1984 et 1987, de près de 5 500 hectares de plantations. Le rendement étant d'environ 15 kg d'opium à l'hectare, ces mesures de destruction ont donc empêché la production de plus de 80 tonnes d'opium.

En Asie du Sud-Ouest, la culture du pavot à opium et la transformation d'opium en héroïne se poursuivent à grande échelle. L'Afghanistan reste le principal pays producteur. La production de cette région est estimée entre 700 et 1 300 tonnes.

Quoique moins importante que celles évoquées ci-dessus, la production d'opium du Mexique, en 1987 (environ 50 tonnes), a presque doublé par rapport à l'année précédente. On signale enfin qu'au Liban, jusque-là seulement connu en tant que producteur de cannabis, la production d'opium ne cesse d'augmenter.

La plupart des laboratoires transformant l'opium, soit en morphine,

soit en héroïne, sont situés dans les pays de production, et, comme par le passé, la majeure partie de l'opium a été saisie à l'intérieur des pays producteurs ou dans les pays limitrophes.

Il devient de plus en plus difficile de se procurer en Thaïlande les produits servant à la transformation de l'opium, en raison de l'application rigoureuse d'une politique d'interdiction des produits chimiques dans le nord du pays.

En ce qui concerne les moyens de transport de l'opium, la voie terrestre a été la plus utilisée, suivie de la voie aérienne puis de la voie maritime. Il en va de même pour le transport de l'héroïne ; toutefois, il convient, pour ce dernier produit, d'y ajouter la voie postale. Les voies maritime et postale n'ont pas été utilisées, du moins significativement, pour le transport de la morphine.

## Cocaïne

En dépit de la détermination des services de répression, d'une amélioration du cadre juridique dans lequel a lieu la lutte contre les cartels, de l'augmentation des crédits accordés à la police et d'une meilleure perception par celle-ci de la nécessité de coopérer au niveau national et international, les cartels de trafiquants de cocaïne ont réussi, en 1987, à accroître leurs activités et à établir de nouveaux marchés de consommation.

Les principales zones de production sont restées les mêmes ; le Pérou apparaît toujours comme le pays où le nombre d'hectares de cocaïers et le rendement sont les plus élevés. La production moyenne est estimée à 2 kg de chlorhydrate de cocaïne à l'hectare. La culture, le raffinage et la transformation de la coca en Bolivie et en Colombie semblent être en augmentation.

Parallèlement, le trafic et l'abus de cocaïne ne cessent de croître. Tout semble prouver que les trafiquants sont en train de nouer des liens très étroits avec les gens du « milieu »



dans le monde entier, en vue de trouver de nouveaux débouchés.

Les profils des passeurs sont, comme les itinéraires du trafic et les méthodes de dissimulation, en constante évolution ; ainsi, les passeurs sud-américains, américains et européens, ne sont plus les seuls à se livrer activement à ce trafic ; on trouve maintenant des Africains, des Indiens et des ressortissants de pays d'Extrême-Orient. Au cours des trois années et demie passées, des ressortissants de 32 pays différents ont été appréhendés sur le seul continent africain.

L'augmentation du trafic et la recrudescence de la violence liée à cette forme de criminalité ont amené les gouvernements à renforcer leurs législations et à mettre en place, tant au niveau national qu'au niveau international, des programmes de lutte et de recueil d'informations mieux coordonnés. On s'est rendu compte que les fonctionnaires de police étaient souvent, dans la lutte contre les organisations de trafiquants, en position d'infériorité sur le plan des effectifs, de l'armement et des moyens financiers. Malgré ces handicaps, mais grâce à des programmes de recueil de renseignements bien conçus, associés à des mesures de lutte efficaces, en 1987, des trafiquants importants ont été arrêtés, des réseaux bien organisés ont été démantelés, et plusieurs saisies record de cocaïne réalisées, dont une de 40 tonnes aux Etats-Unis. Les pays européens en ont intercepté plus de 3 tonnes, et tout semble indiquer que ce chiffre sera plus important en 1988.

## *Un délégué de la Guinée et le délégué du Guatemala*

Il y a eu une augmentation importante des quantités de cocaïne saisies au cours des dernières années. Le nombre de Sud-américains arrêtés en Europe a augmenté, et des Européens sont maintenant utilisés comme passeurs.

En ce qui concerne les moyens de transport utilisés, la voie aérienne a été la plus utilisée, suivie de la voie terrestre, puis des voies maritime et postale. Les moyens de dissimulation les plus employés lors du transport par voie aérienne ont été les valises et les bagages à double fond. En cas de transport par mer, les trafiquants utilisent toujours les conteneurs. La cocaïne est également dissimulée dans les vêtements ou dans les cavités naturelles du corps, ou bien les trafiquants avalent des préservatifs, des doigtiers ou des doigts de gants de chirurgien contenant de la cocaïne. On peut transporter ainsi de 100 à 500 g de drogue.

## Cannabis

En 1987, en dépit de la préférence des consommateurs pour d'autres drogues, une énorme quantité de marijuana a été déversée de par le monde. L'abus de cannabis aurait tendance à se transformer, de plus en plus souvent, en polytoxicomanie, le cannabis étant consommé avec d'autres drogues.

La Thaïlande reste le principal pays producteur de cannabis en Asie du Sud-Est. Les zones de culture se sont rapidement multipliées au cours des



dix dernières années. Pour détruire les plants, on les fauche et on les brûle, mais on procède également à des expériences de pulvérisation au sol de paraquat et de glyphosat.

En Thaïlande, la culture, le financement de la production et le trafic du ganja sont assurés par des organisations criminelles thaïlandaises en collaboration avec leurs homologues occidentaux.

La production de hachich en Afghanistan et au Pakistan, principaux pays producteurs d'Asie du Sud-Ouest, est demeurée inchangée par rapport à l'année précédente. Ce hachich approvisionne les marchés clandestins locaux et des pays voisins, et continue d'être transporté par bateaux en Europe et en Amérique du Nord.

Si l'on se réfère aux années précédentes, il n'a pas été constaté en Europe de modifications importantes en ce qui concerne les quantités totales de cannabis saisies ou le nombre de consommateurs. Le principal fournisseur des marchés européens a cependant changé : c'est le cannabis libanais qui a dominé le marché en 1987 ; les saisies les plus nombreuses ont été signalées en Grèce, où l'on a intercepté quelque 23 tonnes. Le Maroc a été l'autre grand fournisseur : plus de 15 tonnes de cannabis marocain ont été saisies en Europe, en 1987, dans les pays suivants : Espagne, France, Royaume-Uni, Pays-Bas.

#### *La délégation de Singapour*



Les moyens de transport les plus employés ont été la voie terrestre, suivie de la voie aérienne, puis des voies maritime et postale. Le cannabis saisi à l'occasion d'un transport par voie terrestre est généralement dissimulé dans les vêtements des passeurs ou dans des cachettes aménagées à l'intérieur de véhicules. Pour la voie aérienne, les trafiquants se servent de valises à double fond, ou dissimulent la drogue dans leurs vêtements. Pour la voie maritime, la drogue est le plus souvent placée dans des sacs ou des caisses en bois. Les quantités transportées sont de plus en plus importantes et varient de 500 kg à plusieurs tonnes par bateau. Le cannabis expédié par voie postale est la plupart du temps glissé à l'intérieur de journaux ou de petits objets de fabrication artisanale.

### **Substances psychotropes**

En 1987, une hausse de la consommation et de l'abus des substances psychotropes a été signalée au Secréariat général. Parmi les substances d'origine licite, les saisies de fénétylline, de benzodiazépines et de méthaqualone ont été les plus fréquentes. On sait également que d'importantes quantités de sécobarbital ont fait l'objet d'un trafic illicite ; cependant, les chiffres des saisies signalées indiquent une diminution par rapport à l'année 1986.

La fénétylline pose toujours d'importants problèmes aux services

de répression du Proche- et du Moyen-Orient, où l'on a saisi plus de dix millions de doses en 1987.

Les chiffres des saisies de méthaqualone sont supérieurs à ceux de 1986 ; plusieurs pays ont signalé des saisies d'héroïne contenant des proportions variables de méthaqualone. La majeure partie de la méthaqualone saisie au cours des dernières années semble être de production illicite et ne pas provenir de détournements des circuits licites. Cependant, il est difficile d'établir une frontière exacte entre les deux origines.

Les substances psychotropes d'origine illicite ayant fait l'objet des saisies les plus nombreuses et les plus importantes sont les amphétamines et la métamphétamine. En 1987, les saisies d'amphétamines ont été de plus de 600 kg en Thaïlande, 560 kg en Europe, 490 kg au Japon pour les seuls six premiers mois de l'année, 35 kg en Australie et de plus de 1 700 000 doses aux Etats-Unis. Par ailleurs, c'est la première fois qu'on signale un trafic d'amphétamines en Inde, où 45 kg ont été saisis. D'importantes saisies de métamphétamine ont été opérées aux Etats-Unis (plus de 24 millions de doses) et en Corée (plus de 120 kg). Aux Etats-Unis mais aussi en Europe, on continue à saisir du M.D.M.A. (méthylénédioxy-métamphétamine), substance analogue placée sous contrôle.

Concernant les hallucinogènes, c'est le LSD le plus fréquemment saisi, avec plus de 4 millions de doses, en 1987, pour l'ensemble des services de répression. Cette quantité est à peu près la même que celle des saisies opérées en 1986.

Un dernier chiffre illustre bien l'ampleur de l'activité illicite dans le secteur des substances psychotropes et des quantités disponibles de précurseurs et de produits chimiques essentiels : plus de 700 laboratoires clandestins ont été démantelés, en 1987, dans le monde.

De très nombreuses délégations prennent part au débat animé, à un

point tel qu'une dizaine d'entre elles n'ayant pu prendre la parole ont transmis leurs observations par écrit au Secrétariat général.

De l'avis général, le trafic est en constante augmentation. Des pays sont affectés par le trafic des stupéfiants, qui induit des problèmes de corruption et d'instabilité politique. Convaincus de la nécessité de renforcer la coopération et d'intensifier les échanges d'information, de nombreux délégués se félicitent de l'aide apportée par le Secrétariat général. Le délégué de Chypre signale le concours apporté par les policiers spécialisés de différents pays, notamment européens.

Le délégué de la Turquie explique que les raisons de l'augmentation du nombre des saisies procèdent de l'amélioration de la coopération internationale. Le délégué du Bénin exprime le vœu que les pays industrialisés et développés renforcent l'aide qu'ils apportent au tiers-monde. A ce propos, il remercie la France, la République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis.

Il est fait état par plusieurs délégués (Philippines, Botswana, Côte d'Ivoire, Italie, Panama, Jordanie, Sri Lanka) des mesures prises ou à l'étude dans leurs pays au niveau législatif. Le délégué de la France, notamment, signale que son pays a adopté deux lois très importantes pour la répression du trafic de drogues, au cours des deux dernières années : la première porte sur la confiscation des biens immobiliers, et la seconde permet la confiscation et le gel des biens, avant la condamnation des auteurs du délit. Il signale également la création d'un service de lutte contre la délinquance économique et financière permettant de connaître l'origine des empires financiers et les opérations de blanchiment de fonds.

Le représentant de l'Organe international de contrôle des stupéfiants des Nations unies indique qu'il faut encourager l'instauration de législations et souligne en outre l'importance de la Conférence des plénipotentiaires qui aura lieu en décembre à Vienne

(Autriche), au cours de laquelle une convention sera élaborée.

La nécessité de ratifier les différents traités internationaux, dans le cadre de la lutte contre la drogue, a été rappelée.

En séance plénière, l'Assemblée générale adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 57<sup>e</sup> session, à Bangkok, du 17 au 23 novembre 1988,

CONVAINCUE que l'O.I.P.C.-Interpol a fait la preuve de son universalité en tant que voie de communication efficace entre les pays participant à la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes,



*La délégation du Zaïre*

CONSIDERANT que le projet de convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, qui sera examiné en vue de son adoption par la Conférence qui se tiendra à Vienne, du 25 novembre au 20 décembre 1988, exige une coopération plus étroite et un échange de renseignements plus large que par le passé,

CONSIDERANT que la voie de l'O.I.P.C.-Interpol peut être utilisée avec profit pour nombre des formes de coopération et pour les échanges de renseignements recommandés dans ladite convention,

DECIDE que le Secrétariat général présentera la résolution ci-annexée à la Conférence des Nations unies dans le cadre de l'adoption de ladite convention :

La Conférence,

APPELANT L'ATTENTION sur la résolution III de la Conférence des Nations unies de 1961 chargée d'adopter une convention unique sur les stupéfiants, qui attire l'attention sur l'importance des fiches techniques, sur les trafiquants internationaux de drogues, établies par l'Organisation internationale de police criminelle — Interpol et sur leur utilisation par cette organisation pour diffuser les signalements de ces trafiquants,

CONSIDERANT le dispositif mis au point par l'Interpol pour l'échange utile et efficient de renseignements d'enquêtes criminelles entre services de police sur le plan mondial,

RECOMMANDE que les services de police fassent l'usage le plus large possible des fichiers et du système de communications de l'Interpol pour atteindre les objectifs de la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

## TERRORISME INTERNATIONAL



*Un délégué de la Finlande*

**L**e terrorisme international devant, selon toute vraisemblance, demeurer dans un proche avenir une des préoccupations majeures de la police, la coopération internationale est donc nécessaire, et l'Organisation pourrait être l'un des organes de coordination d'une telle coopération.

Le représentant du Secrétariat général indique que les efforts déployés en 1987 par le groupe de lutte antiterroriste du Secrétariat général ont commencé à porter leurs fruits. En effet, les pays membres utilisent de plus en plus nombreux la voie de l'O.I.P.C.-Interpol pour échanger des renseignements de police en matière de terrorisme.

Ainsi, pour le seul mois de septembre 1988, le groupe a organisé à Saint-Cloud une réunion spéciale pour les

B.C.N. européens, à l'occasion de laquelle les membres du groupe TE ont fait un rapport sur leurs activités, décrit les liens entre le trafic des drogues et le terrorisme international, et expliqué la coopération qu'ils ont instaurée avec les organisations de l'aviation civile. D'autre part, le 5<sup>e</sup> colloque international, organisé également à Saint-Cloud, a réuni plus de 100 participants venus de 42 pays. Outre les présentations faites par le groupe antiterroriste et par les délégués, un rapport général a été présenté par M. Babovic, vice-président de l'Organisation pour l'Europe, intitulé « Le terrorisme international et Interpol ».

Le représentant du Secrétariat général donne des indications sur deux nouveaux programmes d'Interpol : le système sur les incidents à base d'explosifs (IEXIS) et le programme Interpol sur le trafic d'armes (ITAR). Le Secrétariat général s'attache notamment, en application d'une résolution votée lors de la session de Nice de l'Assemblée générale, à mettre au point un nouveau formulaire sur les armes et les explosifs. Les données de ces deux programmes seront informatisées. Les B.C.N. ont été invités à fournir des informations pour collaborer à l'établissement d'un index sur les explosifs et les armes fabriqués dans les pays membres.

Le Secrétariat général compte en outre préparer des manuels d'identification des armes et des explosifs. Loin de vouloir faire double emploi avec les

efforts des pays membres, il considère que sa tâche est de fournir une base de données centralisée.

Dans les années à venir, le Secrétariat général, lors des conférences régionales, présentera des rapports détaillés sur le travail accompli en matière de terrorisme sur le plan local, ainsi que sur l'évolution de la situation, sur les problèmes et les affaires présentant un intérêt pour la région considérée.

De nombreuses délégations prennent part à la discussion relative aux problèmes posés par la lutte contre le terrorisme. Le délégué de la Corée remercie le Secrétariat général et les pays membres de l'aide qu'ils ont apportée à son pays à l'occasion des récents Jeux Olympiques à Séoul. Plus de 47 000 policiers ont été mobilisés pour assurer la sécurité de ce rassemblement. Les autorités coréennes avaient mis sur pied une commission nationale de contre-terrorisme, organisé des commandos et développé l'échange international d'informations. Elles ont pu, à cette occasion, utiliser les renseignements fournis par le Secrétariat général et de nombreux B.C.N. Les délégués de la France et de la Yougoslavie, à leur tour, demandent que la même coopération s'instaure en faveur de leurs pays, l'an prochain, à l'occasion de la tenue de manifestations d'importance devant entraîner la présence sur leur sol de nombreux chefs d'Etats et de gouvernements.

## FAUX MONNAYAGE

**L**e groupe F du Secrétariat général a entrepris cette année de mettre au point, dans un but d'uniformisation, trois nouveaux formulaires Interpol qui ont pour but de signaler la saisie de contrefaçons de monnaies, la découverte d'imprimeries clandestines, ou de faire office de rapport sur les saisies de

contrefaçons connues sans personnes mises en cause. Dans ce dernier cas, l'utilisation appropriée du formulaire supprimera de nombreux échanges entre les divers B.C.N. et le Secrétariat général, réduisant ainsi les dépenses de fonctionnement.

Des délégués dont ceux de la You-

goslavie, du Canada et de la France proposent des modifications.

L'Assemblée générale, en séance plénière, approuve, par une résolution, la création de ces formulaires qui seront mis en service au 1<sup>er</sup> janvier 1989.

**L**a commission est présidée par M. Schmidt-Nothen (R.F.A.).

### Réseau de télécommunications et besoins actuels

Le réseau de communications de l'O.I.P.C.-Interpol est structuré en trois niveaux hiérarchiques : le premier niveau est le B.C.N. (Bureau central national). C'est le lien entre les autorités de chaque pays et le reste de l'Organisation. Il y a 147 B.C.N. et 5 bureaux annexes. Le deuxième niveau est constitué par les stations régionales qui ont pour mission, d'une part, d'assurer le trafic interrégional entre les B.C.N. qui lui sont reliés et, d'autre part, de concentrer et de faire transiter le trafic entre la région et le reste de l'Organisation. Il y a 6 stations régionales : le Secrétariat général (Europe-Méditerranée — Amérique du Nord — Moyen-Orient), Nairobi (Afrique de l'Est), Abidjan (Afrique de l'Ouest), Buenos Aires (Amérique du Sud), Tokyo (Asie), Porto Rico (Caraïbes — Amérique centrale ; en cours de création). Le troisième niveau est la station centrale qui assure les communications entre régions au travers des stations régionales. En outre, la station centrale joue le rôle de station régionale pour l'ensemble Europe-Méditerranée — Amérique du Nord — Moyen-Orient.

En matière de télécommunications, les besoins actuels de l'Organisation se résument en une phrase : Echanger des messages entre B.C.N. de manière sûre, fiable, rapide et avec une grande variété de moyens. Ce besoin de base n'est pas complètement satisfait : les messages échangés peuvent être interceptés ; les procédures manuelles existant dans les stations régionales et les insuffisances du réseau pèsent à la fois sur la fiabilité et la rapidité des échanges.

A l'heure actuelle, 46 % des B.C.N. utilisent le télex, 30 % utilisent des moyens radio (dont 10 % le morse), 15 % n'ont aucun moyen de communication et 10 % enfin, utilisent des moyens plus sophistiqués comme le télételex. Seule la station centrale dispose de l'A.M.S.S. dont le fonctionnement donne maintenant toute satisfaction. Il est prévu qu'à la fin 1989, le nombre de B.C.N. utilisant des moyens modernes et performants devienne majoritaire.

Le train de mesures adopté lors de l'Assemblée générale de 1986 est en voie de réalisation d'une manière satisfaisante, à savoir :

- Utiliser des voies de communication performantes en supprimant l'ARQ (radiotélex) comme moyen de communication principal au moins en Europe-Méditerranée, et en le remplaçant par du télételex ou des micro-ordinateurs, le radiotélex devant néanmoins être conservé à terme comme moyen de secours.
- Réduire autant que faire se peut l'utilisation du télex, moyen de communication très coûteux.
- Supprimer progressivement le morse.
- Généraliser au sein de l'Organisation l'utilisation de la norme internationale de messagerie X.400.
- Généraliser le chiffrage des voies de communication.
- Moderniser les équipements dans les B.C.N.
- Intégrer les B.C.N. non équipés.
- Suivre une politique de renouvellement régulière et planifiée.

L'Organisation a besoin, pour ses activités actuelles, de disposer, entre ses membres, d'un service de messagerie. Or, il existe maintenant un standard international en matière de messagerie : la norme X.400 décrite par une série de recommandations du C.C.I.T.T. (Comité consultatif international télégraphique et téléphonique). Les offres de service de message-

rie, tant publique que privée, se conforment de plus en plus à ce standard. Ceci permet de définir une stratégie d'équipement des stations régionales en mini-A.M.S.S., à base d'équipements standards qui ne nécessitent pas une étude et une mise au point coûteuses. Bien entendu, le serveur de messagerie automatique (A.M.S.S.) du Secrétariat général doit être adapté à cette norme, afin de s'intégrer dans le réseau général, ce qui est prévu pour 1989.

Le réseau Europe-Méditerranée, tout comme le réseau d'Amérique du Nord, est largement saturé. Il convient de le décongestionner en introduisant, dans l'immédiat, le télételex, puis les micro-ordinateurs sur réseau X.25 ou sur réseau téléphonique à 2 400 b/s dès que l'A.M.S.S. de la station centrale les intégrera, courant 1989. On peut rappeler qu'une seule liaison télételex à 2 400 b/s remplace à elle seule 48 voies ARQ. Outre la résolution du problème d'écoulement du trafic, cette modification devrait permettre, si les B.C.N. s'équipent en télételex ou en micro-ordinateurs, de réduire la facture télex du Secrétariat général.

D'ici à 5 ans, les stations régionales devront être équipées de mini-A.M.S.S. aux normes X.400. Le besoin et l'intérêt de cette évolution sont comparables à ceux que la plupart des pays dans le monde ont trouvés en évo-

### Deux délégués du Mexique



luant, pour leurs installations téléphoniques, du manuel vers l'automatique. Les supports de communication utilisables seront les réseaux publics (réseau téléphonique, réseau de paquets X.25, réseau télex) ainsi que les voies radio. Ainsi, chaque B.C.N., en fonction de ses besoins propres, des réseaux publics disponibles et des coûts d'équipement et d'exploitation, aura toute latitude pour le choix du système le plus adéquat. Un seul type de communication est incompatible avec une exploitation automatique : le morse, qui devra progressivement disparaître.

L'Organisation a besoin de protéger ses communications contre les intrusions. Les voies ARQ pouvant être facilement interceptées par des radio-amateurs, elles ont été cryptées dès la mi-novembre 1987. Les autres voies : télex, télétex, transpac ou liaisons spécialisées sont naturellement protégées contre l'écoute de l'amateur. L'interception sur ces voies, quoique difficile et demandant des moyens, reste possi-



BAHAMAS

*Un délégué des Bahamas*

ble. Il est donc nécessaire de protéger tous les accès à l'A.M.S.S. de la station centrale et aux futurs mini-A.M.S.S. des stations régionales, et de crypter toutes les voies de communication, y compris celles qui empruntent les réseaux publics.

Enfin, il faut mettre en œuvre une politique de remplacement. En effet, tout équipement technique a une durée de vie au-delà de laquelle il

devient obsolète et d'un coût d'entretien anormal. A titre d'exemple, elle est de 10 ans pour les antennes, les émetteurs-récepteurs et l'équipement téléphonique, et de 5 ans pour l'équipement informatique, les adaptateurs-modems et les terminaux.

## **Informatique**

Le représentant du Secrétariat général rappelle les objectifs de la nouvelle Division des supports techniques : modernisation du réseau et mise en œuvre du plan informatique.

Il décrit le système C.I.S. (Criminal Information System) et ses cinq fichiers (nominatif, affaires, drogues, contrefaçons, biens).

Au 31 octobre 1988, près de 100 000 noms de criminels internationaux ont été entrés dans l'ordinateur. Au moment du transfert du siège à Lyon, 120 000 noms seront en mémoire. L'ordinateur actuel ne sera pas transféré, et le nouveau, de capacité double, sera directement mis en place à Lyon, évitant, de ce fait, toute interruption de service.

Le budget du système de bureautique a été approuvé en 1986 et en 1987. Le système retenu comprend un traitement de textes dans les quatre langues de travail de l'Organisation (anglais, arabe, espagnol, français), des fonctions d'archivage électronique, une messagerie électronique interne et un glossaire à l'attention des traducteurs.

L'adaptation de l'A.M.S.S. à la norme X.400 réduira les délais de réponse du Secrétariat général, permettra de protéger les transmissions et donnera aussi la possibilité aux B.C.N. de faire parvenir leurs messages directement aux groupes spécialisés du Secrétariat général par son interface avec la messagerie interne. Un centre de réponses fonctionnant 24 h sur 24 sera créé au Secrétariat général et permettra de résoudre rapidement toutes les questions posées.

Concernant le système d'archivage dont le principe a été retenu par le

Comité exécutif et approuvé par l'Assemblée générale, la formule adoptée est celle du disque optique, qui a fait des progrès considérables et permet de mettre également des images en mémoire. Les recherches pourront être effectuées à partir d'un terminal, sur la base d'un nom, une copie des documents liés à ce nom pouvant être obtenue sur imprimante. Le Secrétariat général répondra ainsi en 15 secondes à des demandes qu'il lui fallait parfois 15 jours pour satisfaire.

Le représentant du Secrétariat général décrit ensuite le système de recherches automatisées qu'il est prévu de financer dans le budget de 1991 et qui donnera aux polices nationales un accès interactif aux informations des archives criminelles. Ne seraient stockées que les informations que les B.C.N. permettraient d'utiliser ainsi. Les renseignements donnés seraient limités au nom, au pays de naissance, au type de délits, au fait que la personne est ou non recherchée, à l'origine de l'information. Le Secrétariat général sera en mesure d'établir lui-même le logiciel nécessaire. Il est demandé aux délégations d'envoyer leurs observations sur ce projet, en fonction notamment des législations existant dans leur pays sur la protection des droits individuels.

La dernière proposition du plan d'informatisation a trait au système d'identification des empreintes digitales ; le stockage sur disque optique paraît constituer la meilleure solution. La recherche serait facilitée d'autant et permettrait ensuite une comparaison manuelle.

L'adoption de ce système est prévue dans le plan d'équipement informatique pour les cinq années à venir.

Le délégué des Pays-Bas soulève la question du cryptage, sur voie radio, des messages.

Le représentant du Secrétariat général répond que tous les modems utilisés par l'Organisation permettent maintenant le chiffrement et qu'un système de gestion des clés permet de changer les clés tous les trois mois.



*Vues de la salle de conférences où se sont déroulées les séances plénières*

Le délégué de la France déclare que son pays collabore activement au développement du réseau informatisé et notamment de l'infrastructure des télécommunications. La France a suivi avec intérêt le projet des Caraïbes et a participé à la conférence régionale des Caraïbes. Elle a donné son accord de principe pour sa participation à ce projet avec le FNULAD et l'O.I.P.C. Le principe d'une participation financière française pour contribuer au mini-A.M.S.S. de Porto Rico a été adopté.

S'agissant de la modernisation du réseau Caraïbes, le délégué des Etats-Unis insiste sur le fait qu'elle a été possible grâce notamment aux efforts des pays de la région eux-mêmes qui ont pris l'engagement de consacrer régulièrement les ressources humaines et financières nécessaires au fonctionnement permanent du système. Cet exemple, ajoute-t-il, devrait être suivi par toutes les régions. Le délégué du Royaume-Uni indique que le B.C.N. de son pays suit avec beaucoup d'intérêt le projet des Caraïbes, sachant que la mise en œuvre du mini-A.M.S.S. est tout à fait nécessaire, notamment pour suivre les affaires de stupéfiants. Comme la France, le Royaume-Uni a reçu une demande d'assistance financière. Le gouvernement britannique fera connaître sa réponse prochainement.

L'Assemblée, appelée à se prononcer sur le financement du mini-A.M.S.S. des Caraïbes, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 57<sup>e</sup> session à Bangkok, du 17 au 23 novembre 1988,



COMPTE TENU du rapport n° 6 présenté lors de la 56<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale à Nice intitulé « Télécommunications », et en particulier du paragraphe 2.2 « Projet Caraïbes » de ce rapport, ainsi que du rapport n° 10 intitulé « Informatique et télécommunications » soumis à la présente session,

AYANT PRIS ACTE du fait que le financement du réseau de télécommunications du projet Caraïbes fait l'objet d'une subvention du FNULAD pour un montant de 800 000 \$US,

CONSTATANT que la subvention ainsi accordée ne permet pas de doter ledit réseau d'un autocommutateur de messages,

AYANT PRESENTE A L'ESPRIT la résolution n° AGN/56/RES/10 (Nice, 1987) recommandant de poursuivre l'automatisation du réseau Interpol en équipant les stations régionales d'un autocommutateur de messages au standard X.400,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du fait que le B.C.N. des Etats-Unis d'Amérique fera une donation de 200 000 \$US à l'O.I.P.C.-Interpol destinée à faciliter l'acquisition d'un mini-autocommutateur de messages pour équiper la station régionale de Porto Rico,

CONSTATANT que cette donation s'inscrit dans le cadre de la résolution n° AGN/55/RES/4 (Belgrade, 1986),

AYANT PRESENT A L'ESPRIT l'article 20 du Règlement financier de l'Organisation,

INFORMEE que le coût d'un mini A.M.S.S. à la station régionale de Porto Rico est évalué à 600 000 \$US,

comprenant l'acquisition de l'équipement et des pièces détachées nécessaires à son fonctionnement, la maintenance de l'équipement pendant 2 ans, le transport et l'installation du matériel ainsi que la formation du personnel opérateur,

DECIDE :

- 1) de créer un fonds spécial intitulé « Fonds mini-A.M.S.S. Caraïbes »,
- 2) d'utiliser ce fonds pour doter la station régionale de Porto Rico d'un mini-A.M.S.S.,
- 3) d'alimenter ce fonds par le don de 200 000 \$US consenti par le B.C.N. des Etats-Unis d'Amérique et par tout autre don versé à ce fonds,
- 4) de prélever le montant nécessaire à cette opération, déduction faite du don de 200 000 \$US du B.C.N. des Etats-Unis et de tout autre don, sur le fonds de réserve et de le transférer au « Fonds mini-A.M.S.S. Caraïbes »,
- 5) de reconstituer le fonds de réserve et de le ramener à son niveau statutaire en priorité par incorporation à ce fonds des gains de change qui pourraient être constatés à la clôture de l'exercice budgétaire 1988.

Elle adopte ensuite le catalogue d'équipements standard en matière de télécommunications :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 57<sup>e</sup> session à Bangkok, du 17 au 23 novembre 1988,

**AYANT PRIS CONNAISSANCE** du rapport n° 10 « Informatique et télécommunications », et particulièrement du paragraphe 2.2,

**SOUCIEUSE** de mener à bien le processus de modernisation des systèmes de télécommunications de l'O.I.P.C.-Interpol, conformément à la résolution AGN/56/RES/10 adoptée par l'Assemblée générale en sa 56<sup>e</sup> session à Nice,

**RECOMMANDE** aux B.C.N. qui ne disposent pas encore d'équipements de télécommunication adéquats de s'équiper rapidement, et si possible avant deux ans, avec l'un ou l'autre des matériels recommandés dans le guide intitulé « Télécommunications — Catalogue d'équipement standard pour l'O.I.P.C.-Interpol », qui

pourra être révisé selon les développements technologiques futurs.

Au sein du Comité permanent sur la technologie de l'information (C.P.T.I.), un groupe de travail a été créé, qui préconise le formatage des messages. Le représentant du Secrétariat général explique que l'amélioration de la qualité des informations passera par l'automatisation accrue des procédures. La standardisation a pour but d'aider à l'émission des messages. Son utilité est flagrante dans une organisation internationale utilisant plusieurs langues. La mise en place de cette réforme se fera par vagues successives, mais il paraît important et urgent d'en adopter dès maintenant le principe. L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 57<sup>e</sup> session à Bangkok, du 17 au 23 novembre 1988,

**RECONNAISSANT** que la modernisation du réseau de télécommunications offrira, sur le plan technique, la possibilité d'enregistrer et de valider des formats de message,

**SACHANT** que la normalisation améliorera la qualité des informations transmises sur le réseau dans l'intérêt des membres de l'Organisation,

**SACHANT** que l'échange d'informations joue un rôle vital dans la lutte contre la criminalité internationale,

**AYANT PRIS ACTE** du paragraphe 2.3 du rapport n° 10 « Informatique et télécommunications »,

**RECOMMANDE** que des formats soient adoptés pour transmettre des messages normalisés sur le réseau de télécommunications de l'O.I.P.C.-Interpol, ainsi qu'il est spécifié au paragraphe 2.3 du rapport n° 10.

## REUNION DES CHEFS DE B.C.N.

**L**a réunion est présidée par M. Paredes Pizarro (Chili), membre du Comité exécutif.

### Compte rendu de l'activité des groupes de travail créés par l'Assemblée générale

#### Groupe de travail pour l'amélioration de la coopération entre la communauté bancaire et la police

La création du groupe de travail avait été décidée par l'Assemblée générale, lors de la session de Belgrade, en 1986. Le groupe, qui s'est réuni deux fois depuis, propose un avant-projet de résolution recommandant la mise en place de commissions de coopération police-banques. Le délégué de la Suisse souligne qu'une commission banques-police existe dans son pays depuis quinze ans déjà. Il en est

membre, et, ayant pu en constater l'efficacité, il invite les délégués à adopter un tel projet. Le représentant de l'International Banking Security Association (I.B.S.A.) déclare que son association appuie vigoureusement cette initiative. Convaincu que toute coopération entre les banques et la police au niveau international doit être précédée d'une coopération du même type au niveau national, il ajoute que les B.C.N. devraient être représentés au sein de ces commissions qui ne peuvent fonctionner efficacement que si leurs membres se connaissent personnellement, et si le travail se fait dans un climat de confiance.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 57<sup>e</sup> session à Bangkok, du 17 au 23 novembre 1988,

**CONSTATANT** que les infractions économiques, dans plusieurs pays, ont tendance à augmenter progressivement et à constituer une menace permanente pour l'économie de ces pays,

**RECONNAISSANT** qu'il convient de mettre en œuvre des moyens plus

#### Le délégué du Pakistan



efficaces de lutte contre la criminalité économique internationale,

CONVAINCUE de la nécessité de développer les moyens et méthodes appropriés permettant la prévention de la criminalité économique ainsi que l'identification, la recherche et l'arrestation des auteurs de telles infractions,

CONSCIENTE du fait que, pour atteindre ces objectifs, une étroite coopération doit être instaurée entre la police et les institutions bancaires et financières de chaque pays,

RAPPELANT la résolution AGN/56/RES/11 (Nice, 1987), qui invite les B.C.N. à transmettre rapidement, lorsque cela est juridiquement possible, les informations pertinentes sur les activités frauduleuses internationales aux autres B.C.N. et au Secrétariat général, ainsi qu'à la communauté bancaire de leurs pays respectifs,

#### RECOMMANDE :

- 1) qu'il soit créé une « Commission de coopération banques-police », dans les pays où il n'en existe pas encore,
- 2) que ladite commission soit composée notamment de représentants du B.C.N. et des services concernés des institutions bancaires et financières,
- 3) qu'elle ait pour objectif principal de développer la coopération en matière de lutte contre la criminalité économique entre les parties concernées,
- 4) que chaque pays décide des modalités de fonctionnement de cette commission, de sorte que les B.C.N. soient en mesure de diffuser les informations nécessaires aux autres B.C.N.,
- 5) que les B.C.N. informent le Secrétariat général des suites données à la présente résolution et de leur résultat, en vue de permettre l'évaluation des mesures prises, lors de la prochaine réunion du groupe de travail créé par la résolution AGN/55/RES/18 (Belgrade, 1986).

#### Identification des victimes de catastrophes

Le représentant du Secrétariat géné-

ral indique que, suite à la résolution adoptée par l'Assemblée générale à Belgrade, en 1986, le groupe de travail sur l'identification des victimes de catastrophes a constitué un sous-comité chargé de mettre à jour le formulaire Interpol d'identification des victimes de catastrophes. Le sous-comité, chargé également d'étudier les possibilités d'informatisation dans ce domaine, est composé de policiers, d'un médecin légiste et d'un odontologiste provenant des pays suivants : Belgique, Danemark, Espagne, France, Pays-Bas et République fédérale d'Allemagne. Des recommandations ont été faites, qui seront soumises à la prochaine session de l'Assemblée générale. De nombreux pays utilisent ce formulaire, tout en estimant qu'il devrait être amélioré.

Le délégué des Etats-Unis félicite le groupe de travail, qui a mis au point un manuel fort utile, qui a déjà fait l'objet de quatre éditions aux Etats-Unis.

#### Groupe de travail sur les documents de voyage frauduleux

A partir d'une proposition de la délégation du Canada, l'Assemblée générale, réunie à Nice, en 1987, avait décidé la création d'un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes relatifs à l'utilisation internationale de documents de voyage frauduleux. Le groupe, qui s'est réuni à Saint-Cloud, en juin 1988, a défini un document de voyage comme tout document pouvant servir à franchir une frontière. En raison du problème de l'utilisation de documents de voyage frauduleux, il est apparu nécessaire d'engager un effort concerté afin d'appréhender et de poursuivre les responsables de la production et de l'usage de tels documents. Le groupe invite les pays membres à accroître la sécurité des documents de voyage en mettant au point des normes minimum de sécurité pour ces documents et de créer, en coordination avec le Secrétariat général, un réseau d'exploitation de renseignements qui diffuserait des informations sur des documents de voyage frauduleux. Le groupe de travail recommande notamment au Secrétariat



La délégation du sultanat d'Oman

général de favoriser une formation spécialisée sur la détection des documents frauduleux.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte une résolution qui reprend les recommandations du groupe de travail.

#### Colloque international sur le trafic des êtres humains

Le premier colloque international sur le trafic des êtres humains s'est tenu à Saint-Cloud en septembre 1988. Les discussions ont porté essentiellement sur le trafic et l'exploitation des femmes en vue de leur prostitution et sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins pornographiques.

Les débats ont fait apparaître que les pays participants avaient des conceptions de la prostitution très diverses selon leurs législations nationales, qui peuvent être fondées sur des systèmes différents. L'exploitation de la prostitution et le trafic d'êtres humains en vue de la prostitution sont, cependant réprimés dans tous les pays.

La politique de l'O.I.P.C., qui se situe dans le droit fil de l'esprit de la Convention de 1949, consiste à concentrer ses efforts sur l'aspect international de cette criminalité. La prostituée ne doit pas être considérée comme une criminelle mais plutôt comme une victime. Il est apparu nécessaire d'établir ou d'améliorer les banques de données relatives à ce type de criminalité.



En ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants, les participants sont tombés d'accord pour reconnaître l'ampleur et même l'aggravation du phénomène, et pour recommander une coopération internationale accrue.

Le délégué de l'Uruguay suggère un additif à l'avant-projet de résolution pour traiter de façon plus précise les cas d'achat d'enfants ou de bébés et de sortie illégale de ces enfants de leurs pays d'origine.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 57<sup>e</sup> session, à Bangkok, du 17 au 23 novembre 1988,

AYANT PRESENT A L'ESPRIT le programme de travail pour 1988 adopté par l'Assemblée générale en sa 56<sup>e</sup> session (Nice, 1987), qui prévoyait la réunion d'un colloque sur la traite des êtres humains,

AYANT PRIS ACTE du compte rendu du 1<sup>er</sup> colloque international sur la traite des êtres humains, qui s'est tenu du 21 au 23 septembre 1988,

CONSTATANT qu'il y a eu une augmentation des activités ayant pour but d'offrir les services d'êtres humains et que le Colloque a confirmé l'existence de réseaux internationaux organisés se livrant au trafic des êtres

#### *Deux délégués du Togo*



humains et à des activités illicites relatives à l'exploitation de la prostitution,

RECONNAISSANT que la pornographie infantile, qui montre les sévices et l'exploitation sexuels dont les enfants sont l'objet, suppose souvent la production de matériel pornographique dans un pays en vue de la diffusion dans d'autres pays et qu'il existe un marché international pour ce type de matériel et pour la pornographie infantile,

SACHANT que la lutte contre la traite des êtres humains nécessite un niveau élevé de coopération internationale,

RECOMMANDE que :

- 1) Les pays membres améliorent les échanges bilatéraux et multilatéraux d'informations sur les activités illicites relatives à la prostitution, y compris de matériel d'identification sur les individus ou les organismes connus pour, ou soupçonnés de, participer à des activités telles que proxénétisme, mariages blancs, mariages illégaux, immigration clandestine ou utilisation de faux papiers d'identité ;
- 2) les pays membres créent leurs propres bases de données et améliorent à tous les niveaux leur système de communication d'informations, y compris la communication d'informations au Secrétariat général, afin de permettre la création d'une base de données spéciale destinée à identifier les individus soupçonnés de se livrer à la traite internationale des êtres humains ;
- 3) les services de police nationaux demandent aux services d'aide sociale d'aider et de protéger les personnes se livrant à la prostitution, car elles sont souvent des victimes menacées par leurs proxénètes ;
- 4) les services de répression placent les enquêtes sur la pornographie infantile plus haut sur leur liste de priorités et accordent une importance particulière au bien-être des enfants ;
- 5) les services de répression partici-

pent à des campagnes publiques ayant pour objet la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et inscrivent cette question dans leurs programmes de prévention.

#### **Protection des informations confidentielles**

Sur proposition de l'Australie, les délégués examinent un avant-projet de résolution tendant à protéger les informations confidentielles de police que les B.C.N. peuvent recevoir d'autres B.C.N. Le représentant du Secrétariat général précise que ce projet, concernant uniquement la confidentialité des échanges d'informations de police entre B.C.N. ne concerne en rien l'activité de la Commission de contrôle interne des fichiers du Secrétariat général. Le délégué de l'Allemagne fédérale demande que cette protection soit étendue aux informations en provenance du Secrétariat général.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 57<sup>e</sup> session à Bangkok, du 17 au 23 novembre 1988,

SUITE au débat qui a eu lieu lors de la réunion des chefs des Bureaux centraux nationaux sur la nature confidentielle des documents, informations et autres données ayant trait aux affaires criminelles,

CONVAINCUE de la nécessité de préserver la nature confidentielle de tout document, information ou donnée de cette nature qu'un B.C.N. peut recevoir d'un autre B.C.N. ou du Secrétariat général,

CONSIDERANT que le non-respect du caractère confidentiel dans ces cas est susceptible de nuire à la coopération policière internationale,

PRIE INSTAMMENT les B.C.N. :  
- de préserver la nature confidentielle de tout document, informa-

tion ou donnée ayant trait à des affaires criminelles et qu'ils reçoivent d'autres B.C.N. ou du Secrétariat général,

- de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces documents, informations et données ne soient utilisés que pour la prévention de la criminalité, les enquêtes criminelles et la poursuite pénale.

### **Lutte contre la criminalité organisée**

Lors des sessions de l'Assemblée générale à Belgrade (1986) et à Nice (1987), il est apparu clairement que les Etats membres souhaitaient la mise au point d'un programme complet de lutte contre la criminalité organisée. C'est dans ce but que s'est réuni au Secrétariat général, en janvier 1988, un groupe de travail spécialisé composé de représentants des pays suivants : Italie, Allemagne fédérale, Pays-Bas, Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, Japon.

Ils ont étudié le rôle du Secrétariat général dans la lutte contre la criminalité organisée.

En outre, en mai 1988, s'est tenu à Saint-Cloud le 1<sup>er</sup> Colloque international sur la criminalité organisée, auquel ont participé 84 délégués.

Le Secrétariat général a constaté que certaines de ses initiatives dans ce domaine avaient besoin d'être recentrées. Le problème des organisations qui se livrent à des activités criminelles multiples doit être traité de façon à satisfaire au mieux les Etats membres.

Or, le système actuel qui consiste à examiner les messages dans la seule optique de l'activité criminelle elle-même ne répond pas véritablement aux besoins. Il est donc apparu nécessaire qu'un groupe spécialisé s'occupe de tous les actes commis par des individus ou des groupes relevant spécifiquement du domaine de la criminalité organisée, quelle que soit la nature de l'activité en question.



*La délégation du Koweït*

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 57<sup>e</sup> session à Bangkok, du 17 au 23 novembre 1988,

RECONNAISSANT que la lutte contre les activités internationales de la criminalité organisée exige une coopération policière totale au niveau international,

SACHANT que la criminalité organisée ne se limite pas à une seule forme d'activité criminelle,

CONSTATANT qu'il est absolument nécessaire que tous les Etats membres soient au courant des activités, des déplacements et des opérations actuels des groupes se livrant à la criminalité organisée,

CONVENANT que l'échange d'informations de cette nature doit se faire dans les réunions internationales,

CONSCIENTE qu'un groupe spécialisé doit être créé au sein du Secrétariat général afin de coordonner tous les renseignements transmis par les Etats membres concernant les différents groupes se livrant à la criminalité organisée,

RECOMMANDE :

- 1) que soit envisagée la création, au Secrétariat général, d'un groupe spécialisé afin de lutter contre les activités criminelles organisées ;
- 2) que les questions de criminalité organisée soient, le cas échéant,

inscrites à l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée générale et des réunions régionales ;

- 3) que soient organisées, le cas échéant, des réunions annuelles des chefs des services spécialisés chargés de la lutte contre la criminalité organisée.

### **Lutte contre la criminalité économique et financière**

Lors du 6<sup>e</sup> Colloque sur les activités frauduleuses internationales, qui s'est tenu en mars 1988, à Saint-Cloud, le représentant des Etats-Unis a attiré l'attention sur l'aide que peuvent apporter les cabinets d'audit dans les enquêtes sur les activités frauduleuses ; celle-ci est particulièrement utile pour étendre le réseau de prévention et de détection des fraudes, pour améliorer les méthodes systématiques de lutte contre cette criminalité et renforcer la prévention des activités frauduleuses dans un certain nombre de domaines : informatique, services, prêts et crédit.

Après discussion, l'Assemblée générale, en séance plénière, adopte une résolution recommandant la création d'un groupe de travail pour étudier les moyens par lesquels les pays membres pourraient mieux utiliser l'aide des cabinets d'audit dans la lutte contre la criminalité économique et financière, et communiquer ses conclusions au secrétaire général.

En séance plénière, M. Babovic, en tant que vice-président le plus ancien,

déclare qu'il a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale un projet de résolution dont le Comité exécutif a discuté lors de sa dernière session. Il ajoute que le mandat du président Simpson touche à sa fin. Les membres d'Interpol ont pu apprécier ses grandes qualités et son efficacité ; tous ont reconnu son remarquable dévouement à l'Organisation. En conséquence M. Babovic propose aux délégués présents de remercier M. Simpson de son action et de lui conférer le titre de président honoraire de l'O.I.P.C.-Interpol.

L'Assemblée générale, adopte par acclamation la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 57<sup>e</sup>



*Le délégué du Niger*

session à Bangkok, du 17 au 23 novembre 1988,

CONSTATANT que le mandat de

M. John R. Simpson, président de l'O.I.P.C.-Interpol vient à expiration,

COMPTE-TENU du fait que M. Simpson a œuvré de façon particulièrement méritoire en vue de renforcer les moyens d'action de l'Organisation et d'accroître l'efficacité de la coopération policière internationale,

TIENT à remercier M. Simpson de l'action qu'il a menée dans l'intérêt de l'Organisation au cours de son mandat,

MANIFESTE l'estime particulière dans laquelle elle le tient en lui conférant le titre de président honoraire de l'Organisation internationale de police criminelle.

## REUNIONS CONTINENTALES

### Réunion continentale africaine

Cette réunion est présidée par M. Akele (Bénin), vice-président de l'Organisation pour l'Afrique.

#### Télécommunications

L'équipement en matériels opérationnels ainsi que la formation des personnels spécialisés et les problèmes de financement y afférant, sont au centre des débats de la réunion.

Le délégué de la Côte d'Ivoire (Abidjan est la station régionale du réseau d'Afrique de l'Ouest) indique que sur les vingt-deux pays qui constituent le réseau, neuf ne sont pas encore reliés au réseau Interpol des télécommunications, et sur les treize qui y sont reliés, six seulement sont opérationnels. La situation paraissant être semblable pour le réseau de l'Afrique de l'Est, il propose une réunion des responsables africains des télécommunications pour que, dans un premier temps, on puisse établir un catalogue des besoins des différents B.C.N.

Le délégué du Kenya (Nairobi est la station régionale du réseau de l'Afri-

que de l'Est), pour sa part, aborde le difficile problème du financement des télécommunications de police sur le continent. A ce propos, le président de la réunion, évoque la possibilité d'aides financières de la part de la Communauté économique européenne en Afrique, en matière de télécommunications.

Plusieurs délégations exposent les difficultés de leurs pays en ce domaine ; la délégation de l'Ethiopie remercie la station régionale de Nairobi pour les services qu'elle rend à son pays en matière de télécommunications.

#### Activités régionales et coopération journalière

Conformément à une résolution de la 10<sup>e</sup> Conférence régionale africaine qui s'était tenue à Tunis, en mai dernier, la réunion a constitué le groupe de travail sur la régionalisation en Afrique. Il comprendra les représentants de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Kenya, du Sénégal, de la Tunisie et du Zimbabwe.

Le délégué de la Côte d'Ivoire annonce qu'à la suite d'une réunion

informelle de chefs de services de police d'Afrique de l'Ouest, qui s'était tenue à Lomé (Togo), son gouvernement est prêt à accueillir le bureau sous-régional dont les conditions d'implantation restent à déterminer.

Au cours de la réunion, les possibilités de financement pour la formation du personnel des services africains de répression spécialisés dans la lutte contre le trafic des stupéfiants sont étudiées.

#### Date et lieu de la prochaine conférence régionale

Pour l'heure, aucun pays ne s'est encore proposé pour accueillir la prochaine conférence régionale qui doit avoir lieu en 1990.

### Réunion continentale américaine

Cette réunion est présidée par M. Paredes Pizarro (Chili), membre du Comité exécutif.

#### Activité régionales et coopération journalière

Le représentant du Secrétariat général expose la situation du futur bureau sous-régional de Buenos Aires (Argen-

tine) en rendant compte de l'état des négociations entre le Secrétariat général et le gouvernement de l'Argentine. Le Comité exécutif décidera de la présentation du texte résultant de ces négociations à la prochaine Assemblée générale. Les autorités argentines ont proposé que le Secrétariat général prenne des mesures provisoires permettant d'ouvrir ce bureau. Pour gagner du temps, le Secrétariat général a envoyé une circulaire proposant à tous les pays de la zone de présenter des candidatures aux postes de chef et chef-adjoint. A noter que l'Argentine a déjà mis des locaux à disposition, dans ce but.

Le délégué d'Aruba commente le travail du Comité technique Caraïbes-Amérique centrale. Il indique que la subvention des Nations unies en faveur du projet régional des télécommunications a été complétée par des aides financières des Etats-Unis et de la France, notamment. Il recommande la création d'un deuxième poste d'officier de liaison pour les stupéfiants. Cette initiative est soutenue par le délégué de la Dominique. Cette création posant un problème de financement, le délégué des Etats-Unis (Porto Rico) annonce que son pays pourrait subvenir à ce financement si le Comité exécutif ne pouvait dégager les sommes nécessaires.

Le délégué du Guatemala annonce la tenue, dans son pays, de la prochaine réunion du Comité technique Caraïbes-Amérique centrale.

Le délégué de la Colombie remercie les pays qui l'ont aidé dans une récente affaire d'escroquerie.

L'Assemblée générale, en séance plénière, sur la proposition du délégué des Etats-Unis, acceptée par la réunion continentale, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 57<sup>e</sup> session, à Bangkok, du 17 au 23 novembre 1988,

CONSIDERANT qu'au cours des 18 dernières années, l'Assemblée générale

de l'O.I.P.C.-Interpol a adopté dix résolutions majeures demandant aux pays membres de consacrer leurs moyens d'enquête à l'identification, la recherche, la saisie et la confiscation des avoirs provenant d'activités criminelles, d'encourager l'échange de renseignements à cet effet et d'établir des traités permettant aux pays d'échanger entre eux des renseignements financiers à l'usage de leurs services respectifs d'application de la loi,

CONSIDERANT qu'en réponse aux préoccupations exprimées au niveau international au sujet des avoirs financiers de la criminalité organisée, la résolution Interpol n° AGN/52/RES/2 a été adoptée et que le secrétaire général a créé un groupe spécial, nommé groupe FOPAC, chargé exclusivement de mettre au point des programmes relatifs aux mouvements de fonds provenant d'activités criminelles et de contrôler les enquêtes relatives à ces fonds,

CONSIDERANT que le projet de convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes contient des dispositions obligeant les parties contractantes à ériger en infractions pénales les activités de blanchiment de fonds, à instituer des mesures en vue d'identifier, rechercher, saisir et confisquer le produit et les instruments du trafic illicite, ainsi qu'à s'entraider de la façon la plus large possible dans les enquêtes pénales et les poursuites judiciaires,

#### *Le délégué des îles Fidji*



CONSIDERANT que la Conférence Interpol des Caraïbes et d'Amérique centrale, qui s'est déroulée du 15 au 17 juin 1988 à San Juan (Porto Rico) a reconnu la nécessité de créer des mécanismes permettant de réprimer le blanchiment international de fonds et les infractions connexes, dont le trafic illicite de stupéfiants, a adopté la recommandation suivante :

« Que les administrations nationales accordent la priorité :

- A. au recueil de « renseignements sur les mouvements de fonds » ;
- B. à la notification aux autorités compétentes des mouvements de fonds entrant ou sortant du pays ;
- C. à la communication de ces renseignements aux services de police nationaux et aux autorités chargées de l'application de la loi dans les autres pays. »

RECONNAISSANT que l'O.I.P.C.-Interpol doit continuer à soutenir la lutte menée par la police contre les trafiquants de drogues et les individus qui blanchissent les vastes bénéfices qu'ils ont réalisés afin de les réinvestir dans des entreprises tant licites qu'illucites,

CONVAINCUE de la nécessité de resserrer et d'intensifier la coopération entre les pays et leurs services de police,

DECIDE que le groupe de travail FOPAC existant deviendra un groupe mondial et que ce groupe sera chargé :

- A. d'étudier les mécanismes existants permettant de recueillir des renseignements financiers liés aux transactions de stupéfiants et à d'autres délits, en provenant, s'y rapportant ou en résultant, et d'en concevoir de nouveaux ;
- B. de mettre au point des propositions concernant l'échange entre pays des renseignements définis ci-dessus, afin qu'ils soient utilisés notamment par leurs services respectifs d'application de la loi, et enfin,
- C. de proposer la création d'un ser-



*La délégation du Gabon*

vice central chargé du recueil, de la coordination et de l'exécution des demandes concernant les renseignements définis ci-dessus et de mettre au point un programme d'application.

#### **Date et lieu de la prochaine conférence régionale**

Le délégué des Etats-Unis confirme l'invitation de son pays à accueillir la prochaine conférence régionale américaine, qu'il avait annoncée à l'Assemblée générale à Nice, l'an dernier. Elle aura lieu à Washington, en juin 1989.

#### **Réunion continentale asiatique**

Cette réunion est présidée par M. Zhu En Tao (Chine), vice-président de l'Organisation pour l'Asie.

#### **Activités régionales et coopération journalière**

Le président de la réunion rend compte de façon détaillée des travaux du groupe de travail sur la régionalisation qui s'est tenu en novembre 1988.

Le délégué des Etats-Unis (sous-bureau des Samoa) évoque la création d'une sous-région pour le Pacifique Sud. De l'avis de nombreux délégués, il conviendra que cette proposition fasse l'objet d'une étude préliminaire approfondie.

Le délégué du Bangladesh demande que l'échange d'informations s'inten-

sifie entre les pays de la région victimes de catastrophes naturelles.

#### **Date et lieu de la prochaine conférence régionale**

Le délégué du Népal, s'exprimant au nom de son gouvernement, déclare que son pays est prêt à organiser la prochaine conférence régionale asiatique à Katmandou, en février 1989.

#### **Réunion continentale européenne**

La réunion est présidée par M. Babovic (Yougoslavie), vice-président de l'Organisation pour l'Europe.

#### **Activités régionales**

Le délégué du Royaume-Uni, président du Comité technique sur la coopération en Europe, commente le rapport consacré au développement de la coopération policière en Europe. Il appelle l'attention des participants sur la nécessité d'élargir le Secrétariat européen. Il signale en outre qu'en mars prochain, deux autres pays devront faire acte de candidature pour remplacer l'Allemagne fédérale et le Royaume-Uni au sein du comité. Il invite la réunion à examiner l'avant-projet de résolution sur le développement de la coopération policière en Europe.

En séance plénière, le secrétaire général, répondant à la question d'un délégué, explique que l'élargissement du Secrétariat européen ne pourra avoir lieu avant le transfert du siège, mais qu'il est opportun de prendre une

décision immédiatement puisque le transfert interviendra avant la prochaine Assemblée générale. Les frais de cet élargissement seront supportés par les pays européens, sur la contribution supplémentaire qu'ils payent pour financer la lutte contre les stupéfiants.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte les deux résolutions suivantes :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 57<sup>e</sup> session à Bangkok, du 17 au 23 novembre 1988,

CONSCIENTE de l'augmentation de la criminalité internationale au cours des dernières années et de la nécessité de renforcer les relations entre les pays membres,

CONSIDERANT que l'utilisation d'officiers de liaison est une voie reconnue de la coopération internationale de police,

RECONNAISSANT l'importance pour l'Organisation de posséder des principes directeurs acceptés dans ce domaine,

AYANT ETE INFORMEE de la recommandation adoptée par la 17<sup>e</sup> Conférence régionale européenne, qui s'est tenue à Saint-Cloud du 18 au 20 avril 1988,

APPROUVE les principes suivants :

Le détachement d'officiers de liaison dans d'autres pays renforce la coopération internationale en matière de prévention et de répression de la criminalité internationale et doit être encouragé lorsque les conditions le permettent.

L'affectation d'officiers de liaison dans les Bureaux centraux nationaux d'autres pays contribuera dans une importante mesure à l'efficacité de l'Organisation.

Lorsqu'un pays envisage de détacher un officier de liaison dans un autre pays, il doit d'abord songer à demander l'accord de ce pays pour

qu'il soit affecté à son Bureau central national.

Dans certains cas, il pourra être décidé qu'un officier de liaison sera détaché et affecté à l'ambassade de son pays. Dans ce cas, il faudra l'encourager à maintenir les relations de travail les plus étroites possible avec le Bureau central national du pays hôte.

Dans certains cas (groupes de pays limitrophes, pays ayant des systèmes juridiques et policiers similaires, pays parlant la même langue), il est intéressant de partager les services d'un même officier de liaison, et cette pratique doit être encouragée.



L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie à Bangkok du 17 au 23 novembre 1988 en sa 57<sup>e</sup> session,

CONSTATANT la volonté déterminée des pays membres d'intensifier leur coopération,

CONSCIENTE des liens culturels, sociaux et économiques étroits qui existent entre les Etats membres européens et qui ont déjà permis un certain allègement des contrôles aux frontières dans cette région,

PREVOYANT la poursuite de ce processus d'allègement,

OBSERVANT que les malfaiteurs profitent de plus en plus de cette situation,

CONSCIENTE que les contacts officiels entre les services de répression européens sont encore régis par une multitude d'accords bilatéraux et multilatéraux et par des procédures complexes, qui ne sont pas toujours très adaptés pour lutter contre cette situation,

RECONNAISSANT que la criminalité internationale en Europe ne peut être efficacement combattue que si les différents services de police peuvent se contacter facilement et sans délai,

CONSIDERANT que la réglementation actuelle en matière de coopéra-

tion internationale prévoit la possibilité de faciliter ces contacts en utilisant la voie des Bureaux centraux nationaux,

AYANT PRESENTE A L'ESPRIT la résolution 54/AGN/RES/3 relative à la création d'un Secrétariat européen,

CONSTATANT qu'en dehors de l'Europe, des bureaux régionaux ont été ou sont sur le point d'être créés et qu'en outre les pays membres européens souhaitent que le dispositif de coopération en Europe soit renforcé,

CONVAINCUE qu'un service de liaison au Secrétariat général pourrait constituer un instrument utile pour atteindre un tel objectif,

DECIDE que :

- 1) Le Secrétariat européen du Secrétariat général sera agrandi et fera office de Bureau de liaison européen, dont l'effectif sera constitué de fonctionnaires spécialisés des pays européens ;
- 2) Les fonctionnaires affectés à ce Bureau de liaison seront payés par leur pays d'origine et que leur statut juridique sera conforme au statut du personnel de l'Organisation ;
- 3) Ce Secrétariat européen élargi sera chargé des tâches suivantes :



*Le délégué de Madagascar*

- assurer le secrétariat des activités européennes d'Interpol,
- aider à l'organisation des réunions européennes,
- déterminer les questions qui seront débattues par le Comité technique sur la coopération en Europe et les autres réunions d'Interpol en Europe,
- aider à la préparation des conférences régionales européennes,
- assurer la liaison entre le Secrétariat général et le Comité technique sur la coopération en Europe,
- donner des conseils sur les possibilités juridiques et techniques d'enquête dans les pays européens,
- faciliter les échanges de renseignements de police particuliers concernant des enquêtes criminelles en cours,
- assurer un contrôle d'ensemble des enquêtes complexes en cours et coordonner les mesures prises,
- organiser et assurer le bon déroulement des groupes de travail ad hoc sur des affaires particulières,
- planifier les programmes européens de prévention et de répression de la criminalité en Europe,
- participer à la mise au point d'un système unifié de renseignements sur la criminalité et y apporter son concours,
- encourager et faciliter toute autre initiative contribuant à améliorer la coopération entre les pays membres européens ;
- 4) Les dépenses occasionnées par l'extension du Secrétariat européen devraient être financées par les contributions Eurostup payées par les pays membres européens.

#### **Date et lieu de la prochaine conférence régionale**

Le délégué de Monaco annonce que la prochaine conférence régionale européenne se tiendra à Monte-Carlo, en mars 1989.

## PROGRAMME DE TRAVAIL 1988-1989

L'Assemblée générale adopte le projet de programme de travail, qui se présente comme suit :

### ADMINISTRATION GENERALE

- Réexamen du règlement financier.
- Etudes de répartition des frais généraux.
- Cahier des charges pour un nouveau logiciel à la Sous-division Finances-comptabilité.
- Réunions des conseillers financiers.
- Transfert social.
- Recrutement de personnel pour remplacer celui ne suivant pas à Lyon.
- Déménagement du siège.
- Installation dans le nouveau siège (recherche de fournisseurs, négociation de contrats).
- Cycle de formation des fonctionnaires de B.C.N. (langues anglaise et arabe).

### POLICE

#### Conférences et réunions permanentes

- 18<sup>e</sup> Conférence régionale européenne (Secrétariat européen).
- Réunions du Comité technique sur la coopération en Europe (Secrétariat européen).
- 12<sup>e</sup> Conférence régionale américaine.
- 10<sup>e</sup> Conférence régionale asiatique.

#### Le délégué de Djibouti



- Groupe de travail sur la régionalisation en Asie.
- Comité sur l'identification des victimes de catastrophes.
- Conférence sur l'utilisation des documents de voyage frauduleux.

#### Colloques, groupes ou réunions de travail

- 5<sup>e</sup> Colloque sur le terrorisme international.
- Colloque sur les armes à feu et les explosifs.
- Colloque sur le vol et le trafic illicite de biens de grande valeur.
- Colloque sur la criminalité de violence.
- 2<sup>e</sup> Colloque européen sur les activités frauduleuses internationales.
- Réunion de travail européenne sur le faux monnayage.
- Séminaire de formation sur le faux monnayage (Afrique).
- 15<sup>e</sup> réunion européenne des chefs de services nationaux spécialisés dans la lutte contre le trafic des drogues.
- 4<sup>e</sup> réunion des chefs des services nationaux des pays du Golfe spécialisés dans la lutte contre le trafic des drogues.
- 4<sup>e</sup> Colloque sur les chiens détecteurs de drogues (Bangkok).
- 7<sup>e</sup> réunion du groupe de travail FOPAC (Caraïbes-Amérique centrale).
- Réunion de travail européenne sur les avoirs financiers.
- Séminaire sur les enquêtes financières et les enquêtes sur les détournements (Moyen-Orient).
- Conférence régionale européenne police-douane.
- Groupe de travail sur l'aide pouvant être apportée par les cabinets d'audit dans la lutte contre la criminalité économique et financière.



- Diffusion des critères minima concernant les saisies internationales de drogue.

- Elaboration d'un programme relatif au trafic de drogue par conteneur.
- Elargissement du Secrétariat européen.
- Organisation d'un groupe du Secrétariat général spécialisé dans les questions de criminalité organisée.
- Elargissement au niveau mondial du groupe de travail Caraïbes-FOPAC.
- Nomination d'un deuxième officier de liaison affecté à la zone des Caraïbes.

### AFFAIRES JURIDIQUES ET DE FORMATION

- Règlement sur la coopération entre B.C.N.
- Travaux concernant le statut et le règlement général de l'O.I.P.C.-Interpol.
- Négociation d'un accord entre l'Argentine et l'O.I.P.C.-Interpol au sujet de la création d'un bureau sous-régional.
- Application de l'accord de siège pour le bureau de Bangkok et de l'échange de lettres l'accompagnant.
- Réunions de la Commission de contrôle interne des fichiers de l'O.I.P.C.-Interpol.
- Colloque de police scientifique.
- Echange d'informations sur les recherches en matière de police scientifique.
- Dispositions pour la mise en place du bureau sous-régional de Buenos Aires.
- Etude des possibilités de création d'un bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest.

### TELECOMMUNICATIONS ET INFORMATIQUE

- Bureautique et courrier électronique.
- Remplacement de l'ordinateur du système C.I.S.
- Système d'archivage électronique.
- Modification de l'A.M.S.S. - X.400.
- Mise en œuvre d'un réseau de télécommunications dans la zone des Caraïbes.

## ELECTIONS ET CHOIX DU LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE



*M. Barbot (France), élu président de l'O.I.P.C.-Interpol*

L'Assemblée est appelée à élire un nouveau président de l'Organisation, le mandat de M. John R. Simpson (Etats-Unis) venant à expiration.

M. Ivan Barbot (France), directeur général de la Police nationale, membre du Comité exécutif, est élu président de l'Organisation pour une durée de quatre ans.

M. Barbot adresse aux autorités thaïlandaises ses plus vifs remerciements et l'expression de sa gratitude pour l'accueil chaleureux qu'elles ont réservé aux délégations. Il exprime en particulier au général Pow Sarasin l'expression de sa très haute considération personnelle. Il se déclare fier de succéder au président Simpson qui a tant contribué au rayonnement de l'Organisation. Heureux d'avoir recueilli une marque de confiance qui l'honore, il fera tout pour s'en montrer digne. Il se déclare convaincu que, tous ensemble, Assemblée générale, Comité exécutif, Secrétariat général et

présidence, dans la continuité, bien sûr, mais dans le progrès, aussi, et dans l'unité, nécessairement, œuvreront pour que cette organisation devienne plus grande encore.

M. Inkster (Canada), est élu vice-président pour l'Amérique, pour une durée de trois ans.

Les personnalités suivantes sont également élues délégués auprès du Comité exécutif, pour trois ans : MM. Alvarez (Argentine), Majali (Jordanie), M. Enamul Huq (Bangladesh), Paye (Sénégal), Schmidt-Nothen (République fédérale d'Allemagne), et, pour deux ans : M. Stienner (Etats-Unis).

M. Zhu En Tao (Chine), vice-président pour le continent asiatique, transmet aux délégués l'invitation de son gouvernement à accueillir la 58<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, à Pékin, en 1989. L'Assemblée reçoit cette proposition par une salve d'applaudissements.

Le vice-président de l'Organisation pour l'Europe, M. Babovic, qui préside la séance, invite ses collègues à s'employer maintenant à faire appliquer les décisions qu'ils viennent de prendre, notamment pour la mise en

œuvre des structures régionales d'Interpol. Il précise que la session qui s'achève se situait à un tournant : c'était la dernière à avoir été préparée depuis la capitale de la France et elle a vu, en outre, l'élection à la présidence du directeur général de la police française. Le travail va maintenant se poursuivre dans des conditions nouvelles, avec deux impératifs : la nécessité de travailler en commun en s'efforçant de toujours mieux comprendre les problèmes des autres ; la nécessité de poursuivre une bonne coopération entre le président et le secrétaire général.

Les délégués devront se souvenir que tout déménagement est un bouleversement, et devront se montrer indulgents si le transfert prochain posait quelques problèmes de fonctionnement.

Il remercie les autorités thaïlandaises de leur hospitalité extraordinaire. Le premier ministre de Thaïlande a lui-même ouvert les travaux de l'Assemblée. M. Pow Sarasin et la police thaïlandaise se sont employés à assurer aux délégués les meilleures conditions de travail et de séjour.



*M. Inkster (Canada), élu vice-président*



M. Babovic exprime enfin sa reconnaissance au B.C.N. Bangkok, aux interprètes et aux procès-verbalistes. Il félicite le secrétaire général et son

équipe, qui ont donné de nouvelles preuves de leur efficacité discrète et ont su faire face à des situations exceptionnelles et difficiles.

Il déclare close la 57<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale.



*M. Alvarez (Argentine), élu au Comité exécutif*



*M. Majali (Jordanie), élu au Comité exécutif*



*M. M. Enamul Haq (Bangladesh), élu au Comité exécutif*



*M. Paye (Sénégal), élu au Comité exécutif*



*M. Schmidt-Nothen (Rép. féd. d'Allemagne), élu au Comité exécutif*



*M. Stiener (Etats-Unis), élu au Comité exécutif*

## **Le nouveau président de l'O.I.P.C.-Interpol :**

**M. Ivan Barbot**

**I**van Barbot est né le 5 janvier 1937. Marié à un professeur de lettres, il est père de trois enfants.

Diplômé de l'université de Paris en sciences politiques, lettres et administration des entreprises,

M. Barbot est entré en 1961 dans le corps préfectoral et a été nommé préfet en 1982. A ce titre, il a eu à diriger et à coordonner, dans différents départements, l'action des services de police et de gendarmerie, en assumant la responsabilité de l'ordre public et de la sécurité.

De 1974 à 1977, pendant trois ans, il avait exercé les fonctions de conseiller technique auprès du ministre de l'Intérieur.

Appelé aux fonctions de directeur général de la Police nationale en 1987, il a été, la même année, élu délégué auprès du Comité exécutif de l'O.I.P.C.-Interpol.

En tant que directeur général de la Police nationale, M. Barbot est placé à la tête de l'ensemble des services de police chargés du renseignement, de l'ordre public, de la police judiciaire et de la coopération internationale de police.

Cette structure à compétence nationale regroupe onze directions centrales avec leurs services territoriaux en province, soit un effectif de 125 000 agents et un budget de 20 milliards de francs par an. Le directeur général supervise ainsi, sous l'autorité directe du ministre de l'Intérieur, toute l'administration de la police ainsi que ses activités opérationnelles.

M. Barbot a été fait chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre national du Mérite.



# Autour de la Conférence

par Miguel Chamorro  
Secrétariat général  
de l'O.I.P.C.-Interpol

La 57<sup>e</sup> Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol a eu lieu du 17 au 23 novembre dans la capitale de la Thaïlande. Les 430 délégués de 127 pays membres de l'Organisation se sont réunis dans le cadre luxueux de l'hôtel Dusit Thani. Un record d'assistance de la part des pays a donc été battu.

Bangkok fut proclamée capitale du pays en 1782 par le roi Rama 1<sup>er</sup>, qui en était le fondateur et fut le premier roi de l'actuelle dynastie Chakri. Bangkok fut construite le long du fleuve Chao Phya, dont les canaux ont facilité le commerce maritime et, par là, l'épanouissement de la ville. C'est à eux, bien sûr, qu'elle dut son surnom de « Venise de l'Orient ». Aujourd'hui, certains des anciens canaux ont été comblés et transformés en rues, pour soulager Bangkok de ses problèmes de circulation.

Sa population compte plus de 5 millions d'habitants, et une distance de plus de 60 km sépare ses points les plus extrêmes.

Bangkok est le rendez-vous de la plupart des activités culturelles, sociales, commerciales, politiques et spirituelles. C'est en outre le siège du gouvernement, selon une tradition qui remonte à la création de la ville, il y a plus de 200 ans. Une promenade dans les rues permet de constater qu'on y vit chaque heure à un rythme presque aussi frénétique que celui, endiablé, de la circulation.

C'est une ville qui, à tout instant, nous offre les surprises architecturales de ses temples bouddhistes, car telle est, ne l'oublions pas, la religion principale en Thaïlande.

Bangkok est à la Thaïlande ce que Paris est à la France.

La Thaïlande aime à se dire le pays le plus exotique de l'Asie. Avec sa réputation bien méritée de paradis des plaisirs terrestres, c'est aussi, malgré l'apparente contradiction, comme tous les pays asiatiques, un pays empreint de vie religieuse et spirituelle.

Mais Bangkok n'est-elle pas avant tout la capitale du pays du sourire ?

Les événements sociaux qui, en parallèle aux travaux de l'Assemblée générale, ont ponctué chaque journée se sont tous distingués par une atmosphère cordiale, par le raffinement et la profusion de fleurs.

Les deux cocktails qui attirèrent le plus de monde furent ceux qu'organisèrent le pays hôte et le Secrétariat général ; mais il régna aussi une activité inhabituelle parmi les délégations de divers pays ou leurs représentations

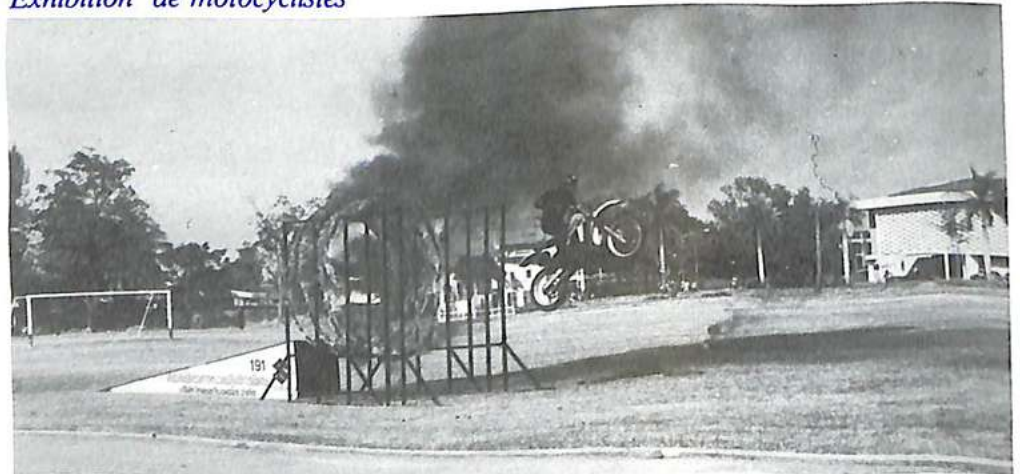
diplomatiques, en quête de soutien pour leurs candidats respectifs, lors des réceptions qu'elles organisèrent tour à tour.

Cette activité sociale et diplomatique annonçait des élections chaudement disputées.

Comme le fit remarquer à plusieurs reprises le Secrétariat général à l'intention des représentants des médias du monde entier qui se trouvaient réunis à Bangkok : « ... il faut voir dans la rude et loyale concurrence qui s'est créée pour l'accession à la présidence et aux sièges du Comité exécutif un signe manifeste de l'intérêt que les pays membres portent à notre Organisation... ».

La visite de la Division des patrouilles et opérations spéciales de la police métropolitaine thaïlandaise a été pleine d'intérêt et a permis d'apprécier le degré de préparation et de professionnalisme de ses effectifs. De brillantes démonstrations nous ont été

## Exhibition de motocyclistes





*Wat Benchamabophit, le temple de marbre*

proposées : simulation de prise d'otages, dressage de chiens, exhibitions regroupant motocyclistes et tireurs d'élite, déploiement de forces de police pour rétablir l'ordre public.

La visite du Grand Palais, qui abrite le Temple du Bouddha d'émeraude, a été impressionnante. Cet ensemble grandiose d'architecture classique thaïlandaise a été construit en 1782 par le roi Rama 1<sup>er</sup> pour servir de résidence royale et de siège du gouvernement. Des éléments de différents styles ont été ajoutés ultérieurement. On l'utilise aujourd'hui pour des cérémonies royales et gouvernementales.

Pendant le week-end qui sépara les séances, on eut l'occasion de visiter d'autres monuments, de connaître la ville et sa vie nocturne, et de faire une excursion sur le fleuve Chao Phya pour visiter, entre autres, le marché flottant, le Temple de l'aurore et la Ferme des crocodiles. Ce fut un parcours captivant.

Si le déjeuner, à base de plats typiques thaïlandais, offert par la « Thai Airways International » fut somptueux, la soirée au Jardin des roses fut, elle, pour le moins splendide.

Accueil avec drapeaux, fleurs et musique. Défilé des éléphants, cocktail dans les jardins, et diverses démonstrations de danse classique thaïlandaise, de lutte, de folklore national, dont une cérémonie nuptiale.

On sert ensuite un dîner magnifique sur la pelouse du Jardin des roses, avant le bouquet final : le lancement de « krathongs », offrandes florales aquatiques.

Au son de la musique thaïlandaise, tous les délégués, accompagnés de leurs épouses et de leur famille et escortés par un groupe de danseuses parées à la manière ancienne, gagnèrent la rive du lac. A la lueur de la pleine lune de novembre, ils déposèrent sur l'eau leurs « krathongs », après avoir allumé les feux de bengale placés au milieu des fleurs et formulé un souhait.

Au même moment s'allumait un feu d'artifice. Déjà illuminées par plus de cinq cents « krathongs », les eaux du lac reflétèrent les formes éphémères de palmiers gracieux, de pétales de fleurs et d'une immense cascade de feu se déversant du ciel.

Ce fut une nuit romantique à la manière orientale et un moment de vive émotion pour chacun des délégués.

La Thaïlande nous avait conquis, par ses traditions comme par l'amabilité et la douceur de son peuple.

Rien de surprenant, donc, à ce que l'offre faite par Pékin d'accueillir l'Assemblée générale de l'année prochaine ait été acceptée par acclamation.

*Le marché flottant de Damnoensadua*



Photos : Police royale thaïlandaise, sauf pages : 2, 36 et 37 : Tourism Authority of Thailand.

# Liste des Etats membres et des observateurs ayant participé à l'Assemblée générale



## Etats

Allemagne (Rép. féd. d'), Andorre, Angola, Antigua et Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Aruba, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bermudes\*, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, République Centrafricaine, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Corée (Rép. de), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, République Dominicaine, Dominique, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Gibraltar\*, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hong Kong\*, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchéa, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Libéria, Libye, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Porto Rico\*\*, Portugal, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent et Grenadines, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Surinam, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen (Rép. arabe du), Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

\* Sous-bureaux centraux nationaux du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.  
\*\* Sous-bureau central national des Etats-Unis d'Amérique.

## Observateurs

Conseil de coopération douanière  
Conseil des ministres de l'Intérieur arabes  
Conseil du plan de Colombo  
Organisation de l'aviation civile internationale  
Organisation des Nations unies  
Secrétariat pour les pays du Commonwealth  
Centre arabe d'études et de sécurité  
  
International Air Transport Association  
International Association of Airport and Seaport Police  
International Association of Chiefs of Police  
International Banking Security Association  
Fédération internationale des associations de pilotes de ligne